

# Aube g<sup>énéalogie</sup>

Bulletin du Centre généalogique de l'Aube

*Avril*  
*Mai*  
*Juin*  
2019

**n° 90**

## **Au sommaire**

- ◆ *Anniversaire :*  
*30 ans du Centre*  
*Généalogique de l'Aube*
- ◆ *Le Kremlin-Bicêtre*  
*Registres d'écrou Aube*
- ◆ *Décès du Marquis de*  
*Praslain en 1690*
- ◆ *Rencontre avec la mort :*  
*Raymond VAUDÉ (1)*
- ◆ *L'affaire Rémy VINCHON*  
*Curé d'Herbisse*
- ◆ *Lu pour Vous*  
*2ème trimestre 2019*
- ◆ *Poème :*  
*La neige silencieuse*
- ◆ *Les vieux métiers :*  
*Lettre « M »*
- ◆ *2 Avis de décès pour*  
*Suzanne GRUET*
- ◆ *Divers actes de*



*Troyes - Les oies*  
*Bronze sur le canal - de John Frantzen*

Photo Véronique FREMIET-MATTEI

  
Centre g<sup>énéalogie</sup>  
de l'Aube

### Tarif 2019

(année civile : du 1/01/2019 au 31/12/2019)

#### Adhérents : abonnement

- Cotisation individuelle sans abonnement : 10 €
- Cotisation individuelle tarif préférentiel \* : 34 €  
\* L'abonnement de 24 € est compris dans ce total.
- Cotisation envoi bulletin par internet : 18€
- Cotisation couple : 42 €
- Cotisation couple par internet : 26 €  
y compris l'abonnement de la revue
- Abonnement seul tarif normal \* : 40 €  
\*Cet abonnement ne permet pas d'acquérir les travaux de l'association .
- Pour l'étranger, nous consulter
- Achat au numéro, franco : 10 €
- Achat au numéro, au local : 9 €

## BIBLIOTHÈQUE

*Toutes les revues sont consultables à notre local  
et peuvent être empruntées\**

*(Sauf le Roserot et le Dictionnaire  
A. Nemot à consulter sur place  
certains documents sur la Guerre)*

**\*Possibilité de photocopie d'un article 0,85 €  
la feuille + enveloppe timbrée pour le retour.**

### Consignes concernant les photocopies à demander par courrier

Pour les adhérents : 3 actes par mois  
Les non-adhérents : 1 acte par mois

Votre demande devra être accompagnée d'une  
**enveloppe 1/2 format affranchie pour le retour** et  
de votre règlement par **CHEQUE uniquement**, soit :

2,65 € pour 1 acte de mariage  
2,00 € pour 1 acte de naissance ou de décès.

Les courriers sans règlement seront classés sans suite.  
Merci de votre compréhension

## PARTICIPEZ à nos NOUVEAUX projets

### Histoires de nos villages

Il s'agit de regrouper des anecdotes concernant la vie de nos villages.

Vous avez certainement gardé dans vos tiroirs un acte qui vous a interpellé : un acte des Registres Paroissiaux qui sort de l'ordinaire, un évènement particulier, un procès... des choses trouvées dans des séries peu explorées, ou si vous en trouvez dans vos prochains dépouillements, envoyez-les nous !

Nous les collecterons et les classerons pour alimenter un nouveau dossier sur le site du CGA.

Elisabeth HUÉBER est la coordinatrice de ce projet. Merci de lui adresser vos trouvailles : [elihue@laposte.net](mailto:elihue@laposte.net)

### État civil non numérisé

Certaines mairies conservent leurs collections communales qui comblent quelquefois les lacunes des collections du greffe mises en ligne sur le site des Archives départementales.

Si vous avez dans vos archives personnelles des photos numériques de registres gardés en mairie que vous souhaitez partager, nous les mettrons en ligne sur le site du CGA. Il y en déjà quelques-unes.

Si vous souhaitez aller dans une mairie et photographier les registres lacunaires dans la série du greffe pour nous les communiquer, c'est merveilleux ! Prévenez-nous. Un grand merci à tous ceux qui s'impliqueront dans ce projet.

Véronique FREMIET MATTEI est la coordinatrice de ce projet. Merci de lui adresser vos photos ou vos questions à l'adresse : [centre.genealogique.aube@gmail.com](mailto:centre.genealogique.aube@gmail.com)

# Centre Généalogique de l'Aube

Chez Archives et Patrimoine Aube 131 rue Étienne Pédron 10000 TROYES

## SOMMAIRE

Le mot du Président .....	3
Vie de l'Association	
Nouveaux adhérents - Nécrologie.....	4
Informations générales .....	5
Une Centenaire à Gyé-sur-Seine .....	6
Anniversaire : 30 ans .....	7
du Centre Généalogique de l'Aube ....	à 10
Lu pour Vous au 1 <sup>er</sup> trimestre 2019.....	11
Le Kremlin-Bicêtre :	
Registres d'écrou Aube 1813 - 1851 ....	12 à 14
Généalogie :	
Acte décès du Marquis de Praslain en 1690..	14
Rencontre avec la mort :	
Raymond VAUDÉ .....	15 à 28
L'affaire Rémy VINCHON	
Curé d'Herbisse .....	29 à 32
Actes divers à Gyé-sur-Seine	
Mission à Gyé - Un Curé féministe .....	33
Les Vieux métiers « L et M».....	35 à 40
Poème « La neige silencieuse ».....	40
Questions .....	41
Réponses .....	42



Bonjour à tous,

Merci à tous les bénévoles qui se sont investis dans la préparation de ce forum.

Ce fut une journée très réussie, le public est venu nombreux nous rendre visite et prendre des renseignements.

De nouvelles adhésions ont été réalisées ce qui confirme la nécessité d'aller de l'avant à l'occasion de diverses manifestations régionales.

Pour la rentrée de septembre 2019, une nouveauté devrait vous être proposée pour vous simplifier la vie... le paiement de votre cotisation par carte bancaire en ligne avec de nouvelles personnes intéressées par le Centre Généalogique.

Un formulaire d'inscription en ligne.

Bonnes vacances

et bonnes recherches à tous

*Paul Aveline A. 1824*

# VIE DE L'ASSOCIATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### BUREAU

<b>Présidents d'honneur</b>	M. Georges-Henri MENUET
<b>Membres d'honneur</b>	M. Nicolas DOHRMANN M. François BAROIN M. Yves CHICOT
<b>Président</b>	M. Paul AVELINE
<b>Vice-présidente</b>	Mme Véronique FREMIET-MATTEI Mme Monique PAULET
<b>Secrétaire</b>	Mme Colette THOMMELIN-PROMPT
<b>Rédaction de la revue</b>	Mme Colette THOMMELIN-PROMPT
<b>Trésorier</b>	Mr Jean-Michel LAVOCAT
<b>Bibliothèque</b>	Mme Elisabeth HUÉBER
<b>Administrateurs</b>	M. Pascal BARON Mr Guy MOTUS M. Patrick RIDEY M. Pierre ROBERT M. Jean François THUILLER M. Alain VILLETORTE

### Pour nous contacter

*Adresse postale*

131, Rue Etienne Pédron 10000 TROYES

*Téléphone*

03 25 42 52 78 ligne directe

Secrétariat lundi, mardi et jeudi

de 9 h à 16 h 30

Tél : 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Email : [secretariat.cg.aube@gmail.com](mailto:secretariat.cg.aube@gmail.com)

### *Bibliothèque*

Permanence le mercredi après midi 14 h à 16 h 45

### *Pour toutes questions*

*Vous pouvez nous joindre directement :*

[secretariat.cg.aube@gmail.com](mailto:secretariat.cg.aube@gmail.com)

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque du CGA est située dans notre local aux Archives Départementales de l'Aube. Les revues et livres peuvent être empruntés par tous nos adhérents.

## REVUE

### Notre revue a besoin de vous !

Envoyez-nous vos quartiers, tableaux de cousinages, répertoires des patronymes étudiés, livres de famille, histoires locales, faits divers, etc...

**N'oubliez pas, d'indiquer vos sources, votre bibliographie.**

**Il est rappelé que les textes et les illustrations publiés engagent la responsabilité de leur auteur.**

Les documents peuvent être envoyés sur clé USB au secrétariat du Centre Généalogique 131 rue Etienne Pédron, 10000 TROYES, sous la forme de fichiers, WORD (.doc), Gedcom pour vos quartiers, **accompagnés d'un support papier**, portant le nom du fichier correspondant à chaque article ainsi que votre nom et **votre numéro d'adhérent**. ET via internet à [secretariat.cg.aube@sfr.fr](mailto:secretariat.cg.aube@sfr.fr)

Cela nous permet de visualiser plus rapidement et de classer vos communications. **Mais si vous n'êtes pas informatisés, faites-nous parvenir vos articles, dactylographiés de préférence (photocopies de bonne qualité), manuscrits acceptés. (Pas de fichier PDF). Les photos en JPEG.**

Pensez à écrire tout nom propre en **CAPITALES SANS ABRÉVIATION**

**Soyez aimables d'utiliser des polices de caractères standard (Times New Roman) et d'éviter les caractères de fantaisie et italiques.**

Ne soyez pas déçus de ne pas voir paraître immédiatement vos envois : nous devons équilibrer les thèmes des rubriques et tenir compte de la mise en page.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide.

**Notre site <http://www.aubegenealogie.com>**

**Nous suivre sur twitter : [@aube genealogie](https://twitter.com/aube_genealogie)**

## Bulletin du Centre Généalogique de l'Aube

Publication trimestrielle éditée par le Centre Généalogique

Directeur de publication : Paul AVELINE

65 Avenue Major Général Vanier - 10000 TROYES

Imprimeur CAT'imprim 27 av. des Martyrs de la Résistance

10000 TROYES 03 25 80 07 15

Dépôt légal et de parution : Juillet 2019

CPPAP : 0221 G 85201

Tirage **235 exemplaires** - ISSN 1277-1058

# INFORMATIONS

## MODIFICATION

**Veillez prendre note de la nouvelle adresse mail  
du secrétariat dès maintenant**

**secretariat.cg.aube@gmail.com**

## IMPORTANT

**Vous changez d'adresse postale, de fournisseur internet !**

N'oubliez pas d'en informer votre association, afin d'éviter toute rupture dans l'envoi de votre revue, postale ou internet et de documents.

Les retours postaux pour non distribution mettent entre 1 à 2 mois pour nous revenir et ils entraînent des frais supplémentaires pour l'association.

Pensez également à communiquer tout changement d'adresse de messagerie électronique à écrire très lisiblement et en lettres CAPITALES

Merci de votre compréhension

Le secrétariat - [secretariat.cg.aube@gmail.com](mailto:secretariat.cg.aube@gmail.com)

## **RAPPEL**

Il est impératif de libeller manuellement les **NOMS PROPRES**  
de vos articles et des questions / réponses **EN LETTRES CAPITALES**

écrire le plus lisiblement possible, sans abrégé  
sans quoi nous ne pourrions publier vos demandes.

Les traducteurs ont la vue qui baisse. Merci pour eux

**Pour les articles tapés MERCI d'utiliser la police TIMES NEW ROMAN  
uniquement seule demandée par l'imprimeur**

# BIENVENUE AUX ADHÉRENTS du 1<sup>er</sup> trimestre 2019

A.1957-Madame Françoise CUNY  
1 Avenue de la Renaissance  
95440 – ECOUEN  
[cunyfrancoise@gmail.com](mailto:cunyfrancoise@gmail.com)

A.2957-Monsieur Thierry IRDEL  
5A rue Bois Latour  
54360 - DAMELEVIÈRES  
[thierryirdel@gmail.com](mailto:thierryirdel@gmail.com)

A.2958-Madame Annie CHOMINOT  
172, rue aux febvres  
10320 - SOULIGNY  
[annie.chominot@orange.fr](mailto:annie.chominot@orange.fr)

A.2962-Madame Marie-Josée PILLIET  
31, rue de l'Ardusson  
10350 - SAINT FLAVY  
[marie.jo.pilliet@wanadoo.fr](mailto:marie.jo.pilliet@wanadoo.fr)

Ils ont laissé leur famille  
dans la peine et le chagrin



**Madame Colette BRIQUET A. 1418**

survenu le 25 avril 2019



**Madame Andrée VANBAELINGHEM**

**A. 1438**

survenu le 29 avril 2019

En ces douloureuses circonstances,  
le Centre Généalogique s'associe à ses adhérents  
pour présenter à leurs familles, l'expression de  
leurs sentiments attristés.

## Une centenaire à Gyé-sur-Seine en 1714 ???



Le Mercredy vingt deuxiesme Aout de  
1714. par moy frère Simon  
Auger prestre et vicaire de Courteron,  
Desservant à Gyé pour l'absence de Mons<sup>r</sup> Le Curé,  
A esté inhumé le corps de Jeanne Jeoffroy femme de N<sup>as</sup>  
Debierre,agée de Cent quatre ans et Six mois, au Cimetière  
De Cette paroisse, En présence de N<sup>as</sup> Debierre son mary qui a déclaré  
Ne savoir signé Et de Jacques Et Charles les Pertuot qui ont  
Signé

Sources : BMS mairie Gyé-sur-Seine et stockés au CGA  
**Elisabeth Huéber A. 2293**



# Les 30 ans du Centre Généalogique une journée réussie

Cette journée préparée de longue date par les membres du CGA s'est déroulée dans la bonne humeur grâce à une organisation sérieuse et la participation active des administrateurs et de plusieurs bénévoles.



La présence des associations généalogiques, de la Société académique de l'Aube, d'associations et d'auteurs aubois, de Généa Prime (vente du logiciel Génétique) et des revues Archives & Culture) a contribué au succès de cette rencontre.

Nous les en remercions.



Société Académique de l'Aube

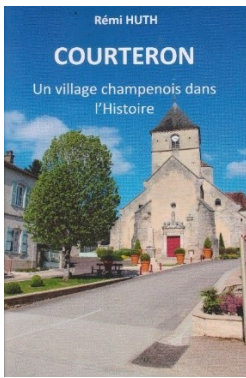
**A LA RECHERCHE  
DU TEMPS PASSÉ**

Accompagnement dans votre recherche  
généalogique personnelle,  
travail sur un projet collectif autour  
d'un fait historique ou d'un  
personnage célèbre,  
sorties aux archives.  
Rencontre en fonction des besoins  
et de l'avancée des projets.  
A la Maison Pour Tous

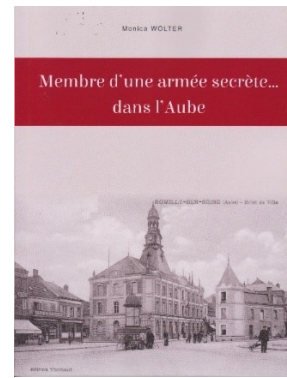
Association Trait d'Union  
De Vendeuvre-sur-Barse



GénéaPrime



M. Rémy HUTH  
Auteur de  
« Courteron, un  
Village champenois  
dans l'Histoire »



Mme Monica  
WOLTER auteur de  
« Membre d'une  
Armée secrète  
... dans l'Aube »

La matinée a été consacrée à l'accueil des participants, l'installation des stands.



La conférence menée par M. Gilbert MULLER et la visite des magasins dirigée par M. Nicolas DOHRMANN directeur des Archives départementales ont animé la journée et ont été bien suivies et appréciées. Nous leur adressons tous nos remerciements, avec une mention supplémentaire pour M. DOHRMANN qui a eu l'amabilité de mettre à disposition les locaux des AD pour ce forum.



« 1918-1919  
- Armistices et traités de Paix  
- Effets et conséquences sur l'Europe »



Paul AVELINE, l'actuel président du CGA a rappelé les anciens présidents qui ont œuvré à la création et à la pérennisation de l'association. Des remerciements particuliers ont été adressés à des membres du CGA qui s'impliquent depuis de longues années parmi nous : Colette, notre secrétaire, M. Georges MENUET qui écrit de nombreux articles dans notre revue, Yves CHICOT chargé de l'entraide, Christelle DELANNOY comptable, salariée du CGA plusieurs années, Cléo et Blaise, les petits nouveaux, informaticiens qui ont permis la création du site et son évolution.



Nous avons eu le plaisir de la visite de représentantes de la mairie de Troyes : Mme Anne Marie ROYER, conseillère municipale déléguée aux anciens combattants, représentant le Maire et Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT vice-présidente de la commission permanente, présidente de la commission.



Un apéritif a réuni tous les participants de la matinée et a permis de comparer le fonctionnement des différentes associations et l'échange d'idées. Un repas a été offert à tous les représentants des associations. Moment convivial.

L'après midi a été animé. Les visiteurs ont été accueillis aux différents stands et sont souvent repartis avec des réponses à leurs questions. De nombreuses discussions enrichissantes pour tous.





## COMMENTAIRES ET IMPRESSIONS RECUEILLIS SUR LE VIF :

« Conférence très intéressante de Gilbert comme toujours. Journée sympathique. Bonne ambiance. » Patrick

« Bonne ambiance. Certains visiteurs heureux d'avoir débloqué quelques branches. » Elisabeth

« Diversité des invités : CG, associations locales, auteurs aubois. Félicitations de plusieurs participants. Remerciements pour le repas offert. » Véronique

« Il y a des personnes qui sont des livres ouverts, vivent et partagent leur passion. » Marie Laure (visiteur)

« Visite des magasins intéressante, de qualité, M. DOHRMANN à l'écoute, répond à tous et à tout. » Marc (visiteur)

« Bonne organisation. Bons échanges avec les exposants : l'association A.R.B.R.E. qui m'a signalé l'existence de l'association "Fil d'Ariane" et de bénévoles pour les recherches ponctuelles dans les AD en France. Présence de M. Robert FOSSET, président de la Société académique. Bons renseignements pour l'Yonne, où toutes les communes sont dépouillées. » Georges

« Journée très plaisante, beaucoup d'échanges, conférence très intéressante, très contente d'avoir pu y participer comme exposante. Merci de l'invitation. » Monica WOLTER (exposant)

« Pas le temps de s'ennuyer, riche en échanges. » Blaise (invité)

« Organisation bien pensée. Présence d'un invité Belge qui donne des idées pour d'autres rencontres. L'apéro était convivial, très bien. Discussion autour de la promotion du site. » Cléo (invitée)

« Certains représentants des CG invités ont regretté un peu le faible nombre de visiteurs, sans que cela les étonne trop. Le président de la Société Académique, m'a dit être satisfait au-delà de ses espérances. De mon côté, j'ai pu aider les personnes qui sont venues me voir. » Alain

« J'ai servi des cafés presque toute la matinée, j'ai fait des photos, j'ai expliqué à un visiteur comment faire ses recherches sur le site des archives. Journée vite passée. » Monique

« Très occupée à l'intendance. Bonne organisation, pas de problèmes, plateaux repas du midi très appréciés. » Colette

« Les guides de généalogie se sont bien vendus. » Généa Prime (exposant)

« Bon échange pendant l'apéritif entre représentants des associations. Regrette l'absence des autres associations de Seine-et-Marne. Suggestion pour le site : améliorer la diffusion d'informations pratiques, notamment sur l'organisation du forum. » CG de la Brie (exposant)

« Très satisfaites de notre journée, très contentes de ce forum. Très bien organisé et très enrichissant. Merci beaucoup. » Association Trait d'union de Vendevre (exposant)

*Véronique FREMIET-MATTEÏ A.*

# LU POUR VOUS au 1<sup>er</sup> trimestre 2019

Par Elisabeth HUÉBER A. 2293

## L'Ancêtre-Québec N°326

Les Filles du Roy - Second regard  
Instruire les enfants d'une paroisse rurale à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle  
Célina, Marie Delima ou Rose de Lima CHARLE-BOIS ?  
GUAY - DION  
Pierre ou François ROBITAILLE ?  
John HILL, géôlier, chocolatier, porteur de lettres et tailleur  
Colette RACLOT

## Champagne Généalogie-Marne N°162

Les Médaillés de Ste-Hélène  
L'Election de Vitry-le-François  
Adresses des commerçants, industriels, fonctionnaires, employés et propriétaires de Châlons (1913)  
Césaldy LÉPAGNOL, un historien du village de Bourgogne et généalogie  
Histoire de La Neuville-au-Pont  
De CHEZY l'ingénieur à Von CHAMISSO le poète et ascendances  
Extrait d'un livret militaire du 9 novembre 1890

## Généalogie Lorraine N°191

Les Ducs de Lorraine : Thiébaud II et Ferri IV  
Le Pantagruel vosgien à la Cour du Roi Stanislas  
La Foire de Metz  
La Sainte-Barbe encore fêtée par des mineurs lorrains actifs  
Taquet de cheminée de Mme HANNEQUIN d'Esnes-en-Argonne  
Jean Nicolas FAUQUENOT  
Un descendant de bourreau condamné à mort

## Racines Ht Marnaises N°109

Christian TERREAUX, né et mort à Troyes et généalogie  
Marie ROYER et ascendance  
Mariages de soldats américains 1914-1919  
Une dynastie de maréchaux-ferrants : MONGIN-SEUROT (1)  
René JOFFROY, un Haut-Marnais inventeur du vase de Vix et généalogie  
Les CAUMONT à Bourdons-sur-Rognon

## Racines Ht Marnaises N°109 (complément)

30 ans du Centre Généalogique  
Conférence sur la Généalogie successorale  
Recherche dans les archives judiciaires  
Recherche dans le cadastre

## Nos ancêtres et Nous N°161

Les écrivains bourguignons Morts pendant la guerre 14-18  
Les soldats bourguignons de Montréal morts en Europe  
L'école publique durant la guerre 14-18  
Famille AILLEBOUST à Autun

## Généa-89 N°161

Les POTERAT de BILLY et généalogie  
Stéphane MALLARMÉ et sa famille dans l'Yonne  
Famille RIGOLLET, de Charbuy

## Généalogie Briarde N°115

Origine meldoise des GOMMERET protestants de Sedan  
Eugène SCRIBE, dramaturge et librettiste  
La dynastie HOUBÉ  
Frédéric NUGUE et ascendance  
Roger LANTENOIS et ascendance  
Alfred SISLEY + ascendance  
Louis Charles THIBON + ascendance  
Soldats Morts pour la France en 1914-18 inscrits sur le monument aux Morts de Neufmontiers-les-Meaux, de Chauconin.  
Huguenots français partis au Cap (Afrique du Sud) + familles TAILLEFERT, de VILLIERS, BRIET, etc...  
7 siècles de l'histoire d'une famille originaire d'Italie et devenue française  
Base sur l'insurrection de Paris en Juin 1848

## CGHSeine & Marne N°1

Ascendance PETIT par Michel MORCHOISNE  
Jean HARDOUIN, lieutenant de Génie  
La sage-femme au fil des siècles  
Camille ROBIDA, architecte + ascendance  
Ascendance briarde de Pierre de COUBERTIN  
Considération humoristique sur la généalogie

## Géné-Carpi-Vosges N°97

Etude sur la famille THOMASSIN de Charmes et Vesoul

## Généalogie en Aunis N°118

Famille Thibault de La FLOTTE en RÉ à Montréal et ascendance  
Le phare des baleines  
Les fortifications Vauban de l'Ile de Ré  
L'Ile de Ré (divers articles)  
Mariés à St-Jean de Liversay mais venant d'ailleurs

# *Le Kremlin-Bicêtre (Val de Marne)*

## *Registres d'écrou*

### *des détenus administratifs et politiques*

*Région : Aube 1813 - 1851*

*Par Bénédicte Reigner-Troude A. 2124*

Sources : Archives Départementales du Val de Marne (94)

**21 Janvier 1843**

**CHALETTE Marie Joseph**

marié à BOITARD Madeleine Émélie  
fils de François et ROYER Marie Anne  
ex-employé, demeurant à Paris – 191 Rue Saint Martin lors de son arrestation  
49 ans, né à Arcy sur Aube  
1,640 m – cheveux et sourcils grisonnants – front haut – yeux gris – nez aquilin – bouche moyenne – menton pointu – visage ovale ayant les oreilles percées, une cicatrice à l'œil droit, une au front et un signe au cou  
a été extrait du dépôt près la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre, y restera en hospitalité

10 Juillet 1843, a été transféré à la Préfecture

**4 Octobre 1832**

**OUAILLE Bernard**

célibataire, serrurier en voiture

22 ans, né à Bar sur Aube

1,670 m – cheveux et sourcils châains – front ordinaire – yeux bleus – nez grand – bouche grande – menton fourchu – visage ovale ayant les oreilles percées, tatoué de 2 figures sur le bras droit, un bracelet et tatoué sur l'avant-bras et d'un ..... avec casque et .... sur le gauche a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre jusqu'à décision ultérieure comme libéré de condamnation pour vol

29 Mars 1833, a été transféré à la Préfecture de Police

**4 Février 1830**

**BRIET Louis Jean Baptiste dit Hubert**

célibataire, perruquier

arrivant à Paris lors de son arrestation

41 ans, né à Troyes

1,620 m – cheveux et sourcils châains – front couvert et petit – yeux bleus clairs – nez gros – bouche moyenne – menton rond – visage ovale ayant une cicatrice en haut du front un peu à droite

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour

être détenu dans celle de Bicêtre comme libéré de condamnation pour vol et vagabondage jusqu'à décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur  
15 Février 1830, a été transféré à Troyes

**27 Avril 1826**

**SALOMON Antoine dit Fichard**

marié à BROT Marie Jeanne

journalier, arrivant à Paris lors de son arrestation

38 ans, né à Troyes

1,590 m – cheveux et sourcils châains – front découvert – yeux gris bleus – nez large – bouche moyenne – menton rond – visage ovale ayant une taie sur l'oeil droit et une cicatrice sur l'indicateur de la main droite  
a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre comme libéré d'une condamnation à 18 mois de prison jusqu'à décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur

31 Mai 1826, a été transféré à Troyes

**1<sup>er</sup> Septembre 1824**

**MISEL Georges**

sciencier de pierre, arrivant à Paris

44 ans, né à Troyes

1,710 m – cheveux et sourcils noirs grisonnants – front haut et petit – yeux gris – nez effilé et gros – bouche moyenne – menton rond – visage long

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre comme libéré d'une condamnation de 15 mois de prison

15 Novembre 1824, a été transféré à Troyes

18 Octobre 1825, a été réintégré

29 Novembre 1825, a été transféré à Troyes

**26 Juillet 1824**

**GANTEL ou GAUTAY Edmé**

marié à SIDOT Marie Anne

cotonnier, demeurant à Paris – 12 Rue de Versailles lors de son arrestation

50 ans, né à Troyes

1,750 m – cheveux et sourcils noirs – front large – yeux gris foncés – nez long et fort – bouche grande – menton long et à fossettes – visage allongé

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre comme libéré de 4 ans de prison

18 Août 1824, a été transféré à la Préfecture de Police

### **22 Avril 1824**

#### **LECLERC Jean**

Gasier - demeurant à Paris – 7 Rue Mercière lors de son arrestation

25 ans, né à Bar sur Aube

1,710 m – cheveux et sourcils châains – front haut – yeux gris – nez bien fait – bouche moyenne – menton relevé – visage ovale

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre comme libéré de 5 ans de réclusion

5 Juin 1824, a été transféré à la Préfecture de Police

### **27 Mai 1817**

#### **GALLOIR Augustin**

garçon, voiturier

demeurant à Paris – au Marché Saint Jean chez M. BERNADOT, logeur lors de son arrestation

23 ans, né à Vouay

1,590 m – cheveux et sourcils châains clairs – front bas et ridé – yeux gris – nez court et gros – bouche grande – menton rond et fort – visage plein ayant la barbe blonde, les oreilles percées, marqué de petite vérole, une forte cicatrice au coin du nez à droite, une autre petite à gauche, une autre au milieu de la lèvre supérieure, l'œil droit éraillé, une marque rouge sur le bras gauche

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre comme suspect évadé des fers pour être reconnu

28 Juin 1817, a été transféré à la Préfecture de Police de Paris

### **10 Mars 1815**

#### **GIRARDIN Nicolas**

garçon, charpentier en bâtiment

demeurant à Paris – 108 Rue de la Mortellerie chez le Sieur MORIN, logeur

30 ans, né à Convignon

1,790 m – cheveux et sourcils bruns – front rond et large – yeux gris roux – nez long, large et gros – bouche grande – lèvres épaisses – menton rond – visage large ayant la barbe blonde foncée, les oreilles percées, un petit signe sous l'oeil gauche, une cicatrice au coin du sourcil gauche, une autre forte au haut du front à droite, une autre sur le haut de l'index de la main droite qui est de travers dont il est estropié a été extrait de la Direction Générale de la Police du Royaume pour être détenu dans celle de Bicêtre pour être reconnu comme suspect évadé des fers

15 Mai 1815, a été transféré à la Préfecture de Police de Paris

9 Juin 1815, a été réintégré, portant qu'il restera com-

me voleur chassé de Paris, non parti,

24 Juin 1815, a été transféré à la Préfecture de Police de Paris

### **3 Janvier 1815**

#### **BOURBON François**

garçon, matelassier

demeurant à Paris – 4 Rue Neuve Sainte Geneviève lors de son arrestation

50 ans, né à Troyes

1,650 m – cheveux et sourcils bruns – front rond et ridé – menton rond à petite fossette – visage maigre ayant la barbe brune, la tête chauve, les oreilles percées, une verrue à la tempe droite, une forte cicatrice au-dessus du sourcil gauche, une autre petite sur le pouce de la main gauche

a été extrait de la Direction Générale de la Police du Royaume pour être détenu dans celle de Bicêtre pendant 1 mois comme escroc de jeu

1<sup>er</sup> Février 1815, a été transféré à la Direction Générale de la Police du Royaume

### **5 Mai 1814**

#### **GREZ Edmé**

veuf de MIGNAN Marie

marchant colporteur et chanteur de cantique de Saint Hubert

arrivant de Chartres en Beauce et demeurant à Paris – Rue du Bourg L'Abbé chez le Sieur GROSILLIER, logeur lors de son arrestation

47 ans, né à Hérissay (Les Riceys) près Bar sur Seine

1,620 m – cheveux et sourcils bruns – front bas et ridé – yeux gris – nez gros, large et carré – bouche grande – menton rond – visage maigre ayant la barbe châain, les oreilles percées, une cicatrice au front au-dessus du sourcil gauche, une autre sur l'index et le 3<sup>e</sup> doigt de la main gauche

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre jusqu'à nouvel ordre ayant tenu des propos injurieux et incendiaires

13 Juillet 1814, a été transféré à la Direction Générale de la Police du Royaume

### **1<sup>er</sup> Novembre 1813**

#### **PARIS Edmé Didier**

veuf MOUGEOTTE Marie

propriétaire, demeurant à Paris – 77 Rue du Faubourg Saint Martin lors de son arrestation

60 ans, né à Essoyes

1,710 m – cheveux et sourcils châains foncés – front rond et haut – yeux gris – nez long, gros et large – bouche grande – menton à fossettes – visage large et plein ayant la barbe grise, la tête chauve, le teint coloré, une petite verrue au front à gauche, un petit signe à la joue sous l'œil gauche

a été extrait de Sainte Pélagie pour être détenu dans celle de Bicêtre comme ayant été condamné par jugement du 5 Novembre 1810, confirmé par un arrêt de la

Cour de Justice Criminelle rendu sur appel à une année de prison (qui est expirée) et à une restitution pour raison de laquelle il est écroué en vertu des jugements et arrêts précités, à la recette du percepteur envers laquelle il est tenu d'effectuer cette restitution comme ayant soustrait à son profit un titre imposant obligation

1<sup>er</sup> Février 1814, a été transféré à Sainte Pélagie

23 Septembre 1813

**MENEZAT Edmé**

marié à BAUDY Marie Anne

bonnetier, demeurant à Paris – 7 Rue Perdue – quartier Saint Jacques lors de son arrestation

37 ans, né à Fay près de Troyes

1,660 m – cheveux et sourcils noirs – front bas – yeux

bruns – nez petit – bouche moyenne – menton très fort – visage ovale ayant la barbe brune, plusieurs cicatrices à la joue droite, les oreilles percées

a été extrait du dépôt de la Préfecture de Police pour être détenu dans celle de Bicêtre pendant 3 mois et ensuite renvoyé dans son pays

22 Décembre 1813, a été transféré à la Préfecture de Police

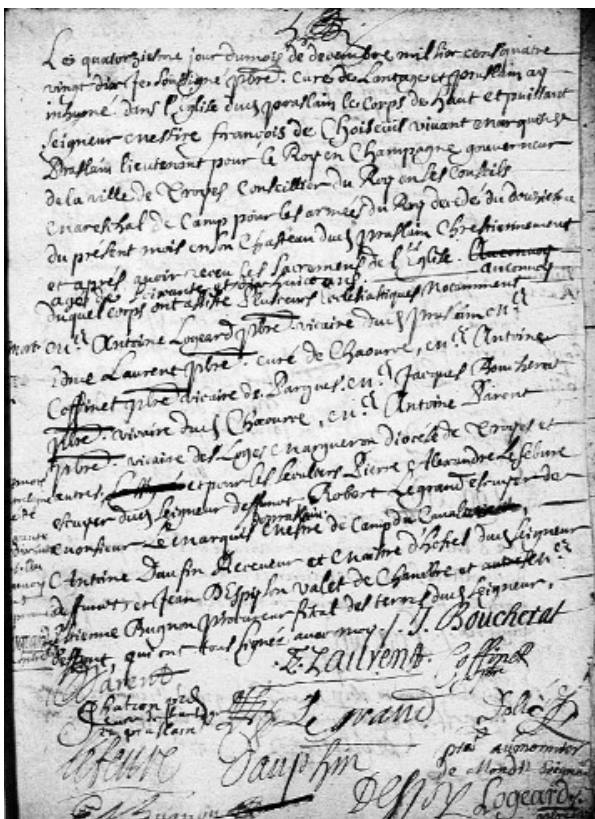
**Bénédict REIGNER-TROUDE A.2124**

## Décès du marquis de Praslain en 1690

*Le quatorziesme jour du mois de decembre mil six cent quatre Vingt dix moi Soussigné ptre. Curé de Lantage et praslain ay Inhumé dans l'église dud Praslain le corps de haut et puissant Seigneur Messire François de Choiseuil vivant Marquis de Praslain lieutenant pour le Roy en Champagne gouverneur De la Ville de Troyes Conseiller du Roy en ses Conseils Mareschal de Camp pour les armées du Roy decedé du douziesme Du présent mois es son chasteau dud Praslain chrestienement Et après avoir receu les Sacrements de l'Eglise Agé de soixante et dix huit ans. Au convoi Duquel corps ont assisté d'autres ecclesiastiques notamment M<sup>r</sup> Antoine Logeard pstre vicair dud Praslain Mr Edme Laurent pstre Curé de Chaource , Mr Antoine Coffinet pstre vicair de Pargues, Mr Jacques Boucherat Pstre vicair dud Chaource, Mr Antoine Parent Pestre vicair des Loges Margueron diocèse de Troyes et Autres, et pour les seculiers Pierre Alexandre Lefebure Escuyer dud Seigneur deffunt Robert Legrand escuyer de Monsieur le Marquis ???? Mestre de Camp du Caval ???? Antoine Daufin Receveur et Maistre d'Hostel dud Seigneur Deffunt et Jean DEspy son valet de Chambre et aussi M<sup>r</sup> Estienne Bugnon Procureur fiscal des terres dud Seigneur Deffunt, qui ont tous signé avec moy.*

Sources : Site A.D. BMS Praslain page 71/139

**Elisabeth HUÉBER A. 2293**





# Raymond Vaudé

## Rencontre avec la mort

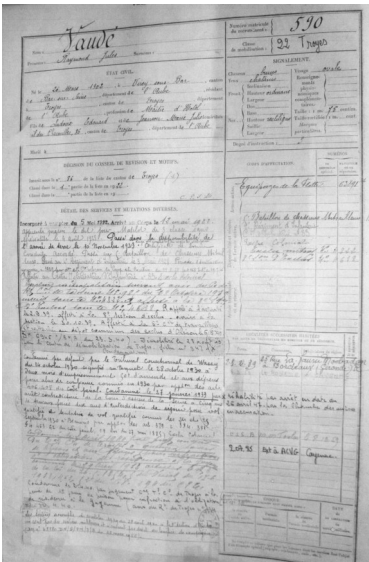
par Jeannine Finance A.2091  
et Colette Thommelin A.1543

Raymond Vaudé, engagé volontaire dans la marine nationale, libéré du service en 1923, dérape 10 ans plus tard et est condamné par les assises de la Seine le 27 janvier 1933. Il part en Guyane, sous le matricule 52.306 par le convoi de 1935, sur la Martinière. Il accomplit sa peine intégralement, mais ne supporte pas la condition de « libéré astreint à résidence (1) » avec son corollaire de misère et de dégradation morale (il aurait dû demeurer 5 ans de plus en Guyane, à supposer qu'il eu de quoi payer son retour.)

Evadé, il revient en France et s'engage courageusement dans la Résistance, ce qui lui vaut une réhabilitation so-  
lennelle, qui efface sa peine passée.

C'est en homme libre qu'il choisit de revenir en Guyane en 1949.

Raymond Jules VAUDÉ né le 20 mars 1902 à Lenclos commune de Virey-sous-Bar, il est fils de Ludovic Edouard 37 ans manouvrier demeurant en sa maison Grande rue et de JEANSON Marie Julie 25 ans



Il passe son certificat d'Etudes primaires à l'école du boulevard du 14 Juillet.

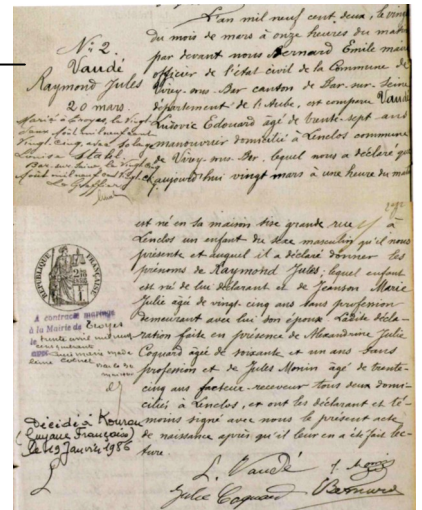
En 1922, il passe le conseil de révision à Troyes sous le n° 590.

Il est incorporé à compter du 5 mai 1922 comme apprenti marin et en 1923 il est nommé matelot de 3<sup>ème</sup> classe. Certificat de bonne conduite accordé.

Après son service militaire, il intègre l'Amicale des anciens marins et militaires de la Marine de l'Aube, en tant qu'ex-breveté Maître d'Hôtel de la Marine.

Le 22 août 1925 à Troyes, Raymond Jules 23 ans, garçon de café, domicilié au 86 Mail des Charmilles avec ses père et mère, il épouse Solange Louise STAHL fille de salle, 22 ans née à Radonvilliers, domiciliée 86 Mail des Charmilles fille de Edouard manouvrier domicilié à Bayel et de défunte Louise Ernestine PARIS.

Le 29 mai 1929 à Troyes, décès de Solange Louise STAHL 26 ans, épouse de Raymond.



### ENGRENAGES

Dans un bar parisien de la rue Stephenson Raymond fait la connaissance de SALÜN homme d'abord sympathique qui le met en confiance. Cependant Raymond cherche du travail mais ne parvient pas à en trouver. Il habite en hôtel borgne en compagnie d'une femme, Blanche qu'il avait connue aux foires de Troyes et avec qui il veut se marier. Blanche est enceinte et Raymond n'a plus que 20 francs en poche... Il suit SALAÜN dans des expéditions nocturnes.

La première expédition est celle d'une maison qu'ils cambriolent, SALAÜN la mine dépitée ne trouvant que des bibelots sans valeur décide d'ouvrir une armoire où se trouve de la layette et du linge de femme. Salaün remet à Raymond la layette et le linge de femme et lui

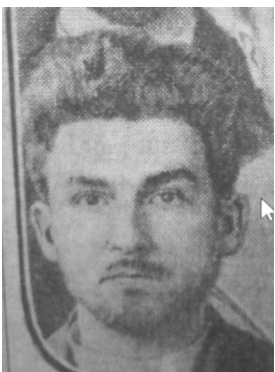
Vous êtes priés d'assister au convoi, au service et à l'enterrement de

**Mme Solange-Louise STAHL**

épouse de M. Raymond Vaudé, décédée à Troyes, le 29 mai 1929, dans sa 26<sup>ème</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise. La cérémonie funèbre se fera le samedi 1<sup>er</sup> Juin, en l'Eglise Saint-Nizier, paroisse de la défunte. On se réunira à 11 heures, à l'Eglise. Le levée du corps sera faite à 14 h. 30 précises. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Ville.

De la part de M. Raymond Vaudé, son époux ; de Mlle Suzanne Louis, sa fille ; de Mme et M. Stahl-Ferrière, ses parents ; de M. André Stahl, son frère ; de Mme et M. Vaudé-Jeanson, ses beaux-parents ; de Mme et M. Vaudé-Delamoitte, ses beau-frère et belle-sœur ; de ses Oncles, Tantes, Cousins, Cousines, et de toute la Famille.

Le présent avis tient lieu d'invitation.



disant que c'est sa part de rapine.

« Le lendemain matin, des coups frappés à ma porte me réveillèrent au jour, je demandais alors ... police ? je m'habillai en hâte ... les coups se précipitèrent... police, déjà ? M'sieur VAUDÉ ? je reconnus alors la voix de ma logeuse. Au travers de la porte elle ajouta : une grande nouvelle pour vous M'sieur VAUDÉ, le patron du bar vient de recevoir un coup de téléphone de Lariboisière ... madame Blanche a eu un fils cette nuit, il est né à 11 heures tapantes. »

A partir de ce moment, Raymond fût pris dans un engrenage qui le conduisit à la déchéance.

Ce fils, né le 25 août 1930 à l'Hôpital Lariboisière, rue Ambroise Paré à Paris se prénomme Robert Henri Ludovic.

SALAÜN lui propose d'autres cambriolages qu'il accepte pour donner à Blanche et son fils une vie meilleure car il ne pouvait pas concevoir la vie sans elle. Qui aurait pu croire qu'un jour je voudrais la tuer ?

Après 3 cambriolages le 11 novembre 1930 qui eurent lieu dans la nuit à Bois-le-Roi, les malfaiteurs prirent la fuite en abandonnant leur butin. Le 13 novembre, encore 4 maisons étaient encore mises au pillage, mais cette fois les cambrioleurs avaient été signalés à la police et le commissaire de la gare de Lyon, alerté, réussit à les arrêter à la descente du train. C'était Louis SALAÜN dont on reparlera et Robert REPLIN.

Presque aussitôt après, Raymond VAUDÉ fût arrêté et interrogé. Il reconnut être l'auteur des trois cambriolages commis à Bois-le-Roi le 11 novembre et des 4 autres, 2 jours après. D'autres cambriolages suivirent.

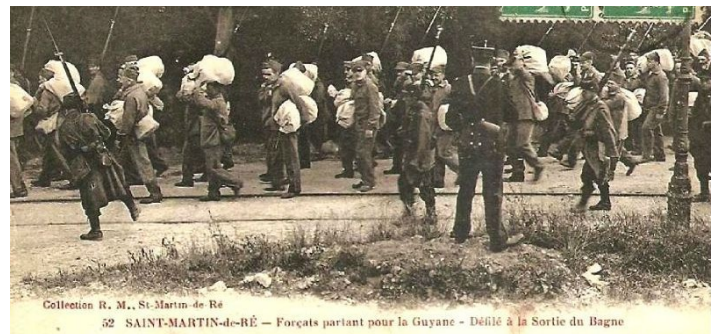
De décembre 1929 à novembre 1930, une douzaine de villas furent visitées de nuit. Les malfaiteurs eurent l'imprudence de prévenir leurs victimes qu'ils reviendraient quelques jours plus tard. Ses humoristes de la pince monseigneur tinrent d'ailleurs parole. Et le comble, c'est qu'on ne réussit pas à les arrêter.

Les inspecteurs constatèrent que les cambrioleurs opérant toujours de la même manière et rentraient toujours par le premier train du matin.

## VERDICT DANS L'AFFAIRE DES CAMBRIOLAGES

Après le procès qui a eu lieu en janvier 1933, la condamnation de Raymond VAUDÉ fût de 5 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

A la suite du procès, il fût incarcéré à la Centrale de Fontevault puis direction Vannes avec l'espoir de pouvoir s'évader pendant le transfert. Puis retour à Fontevault, pendant les 2 ans j'avais totalisé 122 jours de cachot, (1 jour sur 3 dit-il). Tout le monde ne pouvait pas s'appeler « Raymond VAUDÉ ».



Collection R. M., St-Martin-de-Ré  
52 SAINT-MARTIN-de-RÉ - Forçats partant pour la Guyane - Défilé à la Sortie du Bagne

## 250 en partance pour le Bagne

Nous étions 250 en partance pour le Bagne. Quartier disciplinaire, enfermé en cellule 3 par 3 pour la remise de nos effets civils. Le lendemain on nous enchaîna les pieds et les mains comme l'on faisait aux forçats autrefois. Ne pourrai-je jamais oublier ce bruit de chaînes entre ces hommes parqués.

Nous sommes arrivés à la Rochelle puis entassés dans 2 chaloupes, l'express et le **Coligny** qui nous transportèrent au dépôt de Saint-Martin de Ré. Dès notre arrivée nous quittâmes les vêtements qui avaient été ceux de notre vie libre pour prendre nos habits de forçat.

Lors du repas, dans un réfectoire, un détenu assis à l'écart des autres lisait comme un écolier dans un livre ouvert sur

ses deux mains à tous ces hommes qui allaient partir pour le bagne. Il lisait un chapitre de « Monte-Cristo, l'homme de l'évasion. » Au signal d'un gardien il se tût net, sans achever la phrase commencée.

La discipline à Saint-Martin de Ré était plus impitoyable, ceci pour nous préparer à la dureté de la traversée.

A 6 heures du matin, le convoi tout entier fût réuni dans la cour centrale du dépôt, et des vivres nous furent distribuées, la demi boule de pain, un carré de fromage et un quart de vin que nous dûmes boire sur place. Chacun de nous avait à ses pieds dans un sac de toile ses effets d'équipement.

Lorsque le dernier nom fût prononcé, des tambours battirent aux champs et les surveillants militaires portèrent les armes. On nous saluait comme si nous étions des héros ou des morts.

Le directeur nous annonça que nous cessions désormais d'appartenir au Ministère de l'Intérieur pour dépendre du Ministère des Colonies.

Dans les rues, des hommes et des femmes nous regardaient passer avec une pitié qui n'était pas le pardon de nos crimes, mais s'attristaient peut-être de notre misère désarmée. Dans cette foule des femmes pleuraient, qui avaient-elles cherché et retrouvé parmi nous, elles qui restaient ?

quelqu'un nous cria : « bon courage et bonne chance ».

Lorsque nous fûmes transbordés sur **le Martinière**, je regardais vers la ville comme tous les autres près de moi. Sur le pont, avant de descendre vers les cages, je regardais encore par-dessus l'épaule. Puis, je ne vis plus que les cages de l'entrepont.

Des cages aux barres de fer, droites, épaisses, puissamment scellées pour bêtes féroces et pour hommes. Longue de 10 mètres et profonde de 4, elles bordaient à droite et à gauche l'étroit couloir central qui courrait de l'avant à l'arrière du navire. On les appelait déjà des bagnes et elles étaient pire. C'était là que nous allions vivre, ver-

rouillés par groupe de 60 à 70 forçats, côte à côte, dans un effroyable contact d'hommes. La sirène du bateau siffla, cette fois c'était la fin, le grand départ. Je m'étais plaqué contre un hublot que j'avais conquis puis défendu à coups de poing et je restais tourné vers les maisons de la terre, vers la vie des autres, jusqu'à la dernière seconde où je pus les apercevoir.

Dans les cages des forçats criaient, chantaient, se crachaient de sales injures et des jurons. Eux aussi voulaient faire les gars que rien ne touche et c'est par eux, je crois, en les entendant, que j'eus le premier dégoût, mal avoué encore et encore méprisé de moi-même.

**Le 10<sup>ème</sup> jour** un incident marqua notre voyage. Un forçat ayant lancé une injure infâme à un gardien. Le surveillant demanda qui avait parlé. Dans les cages, on ne dénonce pas, du moins publiquement, le garde répéta sa question qui était un ordre, même silence. Ordre du commandant, si le coupable ne se dénonce pas on va ouvrir les vannes. Soudain les vannes ouvertes... la vapeur qui fuse en jets, en flèches, en dards. Des cris de douleurs sauvages... dans les bagnes les hommes en panique se battaient pour s'éloigner des grilles et gagner les flans du bateau, les hublots... la vapeur les poursuivaient et les cris s'éteignaient se changeaient en humbles gémissements et en plaintes. Douze forçats brûlés furent transportés à l'infirmerie.

Enfin, à l'aube **du 15<sup>ème</sup> jour**, quelqu'un dit : « voilà la terre » et se fût une nouvelle lutte vers les hublots.



La terre, oui. Mais, sous un ciel dont le bleu ne ressemblait à aucun autre, une terre qui n'était pareille à aucune autre avec ces profondeurs sans limite et ses forêts apparues qui formaient notre horizon.

Un récidiviste nous montrait des points lointains à peine visibles.

**A droite la pointe Galibi** en Guyane hollandaise, **à gauche la pointe Isère** sur la côte française. Entre les deux, une brèche jaunâtre : l'estuaire du Maroni, Saint-Laurent, où nous débarquerons était à l'intérieur des terres sur le fleuve à une soixantaine de kilomètres.

Quand nous fûmes arrivés à quai des surveillants nous partagèrent en 3 sections, la 1<sup>ère</sup> composée de condam-



nés si dangereux qu'ils seraient dirigés sur une île, dans la seconde, étaient les hommes susceptibles d'amendements, selon la formule administrative. Dans la 3<sup>ème</sup> ceux qu'une conduite parfaitement sage avait désigné à la confiance de l'administration pénitentiaire. J'appartenais à la 2<sup>ème</sup> section, moi, le VAUDÉ au 222 jours de cachot. J'étais un amendable sans le savoir, par persuasion. A la vérité, j'étais surtout un condamné dont on serait bientôt débarrassé puisque, compte tenu de ces années de prévention et de détention à Fontevault ou à Vannes je n'avais plus qu'à accomplir 67 jours de travaux forcés.

Mais le bain ne commença réellement pour moi qu'après le 67<sup>ème</sup> jour, exactement le 27 novembre 1935, lorsque, après avoir touché une paire de galoches, un pantalon et une blouse de treillis bleu, un chapeau de feutre et une somme de 93 francs qui était le pécule amassé en 5 ans de travail. Je fus mis à la porte du camp. J'étais désormais un libéré, qui commençait son temps de doublage et qui devait subvenir, seul, à tous ses besoins.

Mon premier geste de liberté, car je pensais encore qu'un libéré est un homme libre, fût, le croira-t-on, pour acheter des espadrilles qui me délivreraient de mes galoches et de leurs claquements incessants à mes pieds. Enfin, je pouvais marcher sans m'entendre, sans être entendu, glisser, danser, sauter, courir. J'étais un homme libre. J'achetais aussi luxe si longtemps désiré, un savon parfumé, un tube de dentifrice, et une brosse à dents. Mes achats payés, mon pécule était entamé presque à moitié, mais je travaillerais, gagnerais ma vie, et, bientôt, m'évadera.

La colonie comptait 4000 libérés et il formait aux abords de Saint Laurent un village que je ne connaissais pas encore. Je m'y rendis. Un village, ces centaines, ce millier de cases parquées ? des murs délabrés, des toitures crevées, des portes ouvertes sur des ombres sordides. Dans les ruelles souillées, des hommes hâves, déchirés avec des yeux avides et sournois. Certains de ces hommes m'entourèrent et m'interrogèrent. Ils se bousculaient en meute pour m'approcher et je leur dis que je devais me procurer un logement en ville, mais ils s'esclaffèrent avec des rires discordants... Quoi ! un logement en ville ? Mais, en ville, monsieur ne trouverait pas un coin pour se coucher. Des coins il y en avait pour les chiens mais pas pour les libérés. Alors c'était au village que monsieur devait habiter, comme eux, avec eux, ni plus ni moins. Beaucoup me proposèrent une place dans leur case pour quelques sous et un peu de pain. L'un d'eux, nommé RIOUX m'entraînait dans une case proche et je me laissais faire, là ou ailleurs...

Il me demanda ce que j'allais faire maintenant, je lui répondis, travailler. Il m'expliqua. Du travail ? sur les 4000 libérés 1500 à peine avaient trouvé à s'employer et ils s'accrochaient à leur place comme des tiques à la peau.

Pour les autres, c'était la crève. Une ou deux fois par mois il y avait le débarquement des cargos sur le port mais ça ne durait que 2 ou 3 jours. Il fallait se nourrir pendant tout le reste du mois. Si l'on ne veut pas crever, on vole, je lui répondis, ou bien l'on s'évade. Il m'avait dit vrai partout où je me présentais le lendemain, pour m'offrir un travail, quel qu'il fut on me rejeta.

Il me restait encore en poche exactement 10 francs, de quoi ne pas mourir de faim pendant 3 ou 4 jours. Et puis ? voler ? non, j'avais été un voleur, je ne le serai plus. Je ne veux pas me servir de grands mots dont j'avais alors oublié le sens. Peut-être, quelquefois guérit-on d'un mal moral comme d'un mal physique, sans le soigner et parce que des forces qu'on ne sent pas travaillent à la guérison. Tout est vraiment obscur en moi à ce moment de ma vie. Je constate que j'avais pris une résolution et que j'étais décidé à la suivre obstinément, comme toutes celles que j'avais déjà prise dans ma vie, quoi qu'il dut m'en coûter d'effort, de souffrance, de désespoir et peut-être même d'ironie.

Je fus sauvé de la famine par un cargo qui apportait des vivres pour les forçats, les vrais, ceux qui mangeaient à leur faim. Le déchargement me donna 80 francs que je dépensais en avare, sous à sous.

Un cuisinier, c'était un ancien forçat condamné à 15 ans de bagne pour empoisonnement me tendit du bout des doigts une raclure de fond de plat. Je reçus aussi, un jour, l'aumône sans mépris celle-là, d'un forçat en corvée qui me tendit au passage un quignon de pain, mais, pas un jour, pendant le mois qui s'écoula, je ne mangeais à ma faim. Comme le mois s'achevait, je dis à RIOUX que je ne pouvais continuer à lui payer le loyer de sa case.

Il répondit, reste tout de même matelot me dit-il, il m'avait surnommé ainsi à cause de mon temps de service dans la marine de guerre. Il m'appelait aussi parfois, le taciturne, parce que je ne riais jamais et que je parlais peu.

Plusieurs mois passèrent. J'ai eu faim à crier, mais je n'ai pas cédé et je n'ai pas volé.

A force d'avoir faim, l'idée de m'évader revint en boucle dans ma tête. Parfois arrêté au bord du Maroni, je regardais vers l'autre rive. Je dis à RIOUX mon obscur projet.



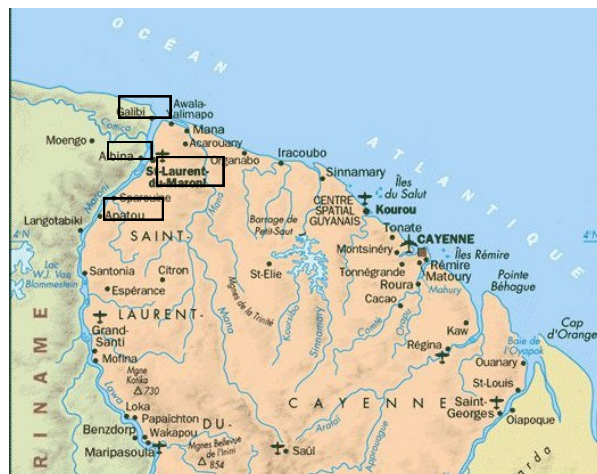
T'es bête matelot, me répondit-il comme à un enfant. Si les choses étaient aussi simples que tu le crois, il n'y aurait plus personne au bagne. Pour lui, on ne s'en évadait pas. Malgré ce qu'il me dit, je persistais dans mon désir de m'évader.

Les mois qui passèrent n'apportèrent aucun changement à ma vie. Je ne pouvais pas descendre plus bas dans la misère, mais je regardais toujours vers la rive hollandaise. Malgré ce qu'avait prédit RIOUX, j'essaierais de fuir par là. Déjà, je m'étais entendu avec un nègre BOSH qui faisait je ne sais quel trafic entre Saint Laurent et Albina, sur l'autre rive de la ville française. Pour 10 francs il me transporterait au travers du fleuve. Afin d'obtenir un déguisement d'homme libre, il me faut encore 40 francs. C'est une arrivée répétée de cargos qui me permit d'obtenir 65 francs pour 3 journées de travail. J'achetais alors mon déguisement et remis au nègre son salaire. Le soir même, vers 11 heures, je le rejoindrai à un endroit hors de la ville, sur la berge du fleuve.

Je fis mes adieux à RIOUX, mais, lui, rassuré, goguenard, pourquoi, adieu ? dans 3 jours on se reverra.

La traversé du Saint Laurent se passa bien, je dis adieu au passeur, sauta à terre, il ne me répondit pas, il était déjà reparti. En 5 jours de marche avec des étapes quotidiennes de 40 kilomètres, j'arrivais à Paramaribo, à moins que ... mais non, RIOUX se trompait je ne serai pas arrêté, je ne serai pas ramené au bagne.

Attention ! trop tard ! la route après un coude débouchait sur un pont gardé par 5 soldats. L'un d'eux m'avait aperçu et me criait : halt. Pourquoi ai-je hésité à me jeter dans les roseaux. Le soldat me mit en joue, un autre me fit signe d'avancer et je du obéir. Après de vaines palabres et ne nous comprenant pas, les soldats m'entendirent parler d'Albina et me confièrent à d'autres soldats qui m'y emmenèrent.



J'achevais la nuit sur une bonne paille à la prison d'Albina et je fus mené au chef de la police. Mon sort à ce moment me paraissait réglé. Ramené à Saint Laurent je serais condamné à 6 mois ou 1 an de prison pour être sorti des limites de la colonie, mais pendant ce temps je mangerais à ma faim, puis je recommencerais.

Évadé, n'est-ce pas ? – La voix qui m'interrogeait dans un anglais très pur, était douce, accueillante. Sur le visage de celui qui me questionnait, je vis réellement, dès le premier regard, non pas cette bonté affectée de certains juges qui est un piège, mais une indulgence simple, spontanée, sans arrière-pensée. J'avouais sans chercher à nier.

Il lui redemande, forçat ? je lui répondis, non, libéré.

Pour quel fait avez-vous été condamné ? Je lui dis ma vie sans rien en cacher, et quand je me tus, il me répondit avec la même humanité qu'il ne se reconnaissait pas le droit de douter de mes paroles. Sous aucun prétexte, ajouta-t-il, il ne pouvait m'autoriser à séjourner sur le territoire hollandais, mais pour m'épargner la punition qui suivrait inmanquablement mon évasion s'il la dénonçait, comme il le devait, aux autorités françaises, il me permettrait de revenir secrètement à Saint Laurent. Cherchez vous-même un batelier et partez cette nuit. Ai-je votre parole ?

Je lui répondis, oui monsieur. Puis, comme je me retirais sur d'humbles remerciements à peine balbutiés, il me rappela. Le batelier, me dit-il encore, demandera une rémunération pour le passage du fleuve. Êtes-vous en état de le payer ? je lui répondis que je ne possédais que quelques francs, la valeur de 2 florins. Il ajouta, gardez-les, c'est moi qui paierai votre passage. Dans la nuit, je retraversais le fleuve. La petite flamme luisait encore, fixe et dorée. Mais elle brillait derrière moi. RIOUX dormait quand je rentrais dans la case.

Comme j'avais parlé à RIOUX de m'évader par la forêt, il m'en dissuada en me disant qu'une bande de forçats y avait été retrouvée et exécutée.

Un hasard, un beau hasard, une rencontre, VAUDÉ ? je répondis MOUGINS, j'avais reconnu cet homme qui m'interpellait. Autrefois il fréquentait le bar de la rue Stephenson à Paris.

Cette connaissance retrouvée à un angle de rue me dit : tu as faim, n'est-ce-pas ? Commande ce que tu voudras : Je paie. Pendant que je dévorais, MOUGINS m'apprirent qu'il faisait partie d'une troupe de chercheurs d'or. Je lui confiait alors mon nouveau projet d'évasion et lui demanda de m'emmener avec lui. Mais il refusait doucement, raisonnait. En ami il me conseillait de prendre mon mal en patience et de finir mon temps à St Laurent. Il me laisserait de l'argent et je lui rembourserais quand je pourrais.

J'insistais, emmènes –moi. - Non VAUDÉ, tu ne peux me demander de t'aider à te suicider. – Me suicider ? Répondis-je ? Si demain, tu ne m'emmènes pas, je te jure que je me fous à l'eau. Il céda enfin. – C'est toi qui l'auras voulu.

MOUGINS me demanda de l'attendre en buvant et en mangeant. Ce que je ne pus faire car c'était ma vie qui se jouait. Il revint et me dit que le chef de l'expédition était d'accord. – Quel matériel te faut-il ? La liste était lon-

gue, car il ajouta : cette fois c'est fini ?

Ce soir-là, quand je quittais RIOUX il ne me dit pas au revoir, mais adieu.

Le lendemain tout mon barda était là. MOUGINS m'installa dans sa pirogue. Il y en avait trois. Un des pagayeurs était le nègre BOSH qui m'avait déjà transporté lors de ma première évasion.

Le chef leva le bras en silence....nous partons.

Le soir venu, nous débarquâmes à **Apatou**, un village nègre de la rive hollandaise. Lors de notre parcours MOUGINS me fit rencontrer un type qui connaissait des tas d'histoires sur la forêt. Cet homme un portugais, s'était aventuré seul à la recherche d'or, dans la forêt de la Guyane hollandaise.

La mort partout, à droite, à gauche, dessus, dessous. Contre la forêt il n'y a rien à faire. Plus on lutte, plus on s'affaiblit.

D'abord cette sorte d'obscurité, verte et épaisse où n'entre jamais un rayon de soleil. La terre pourrie, les marais cachés où l'on s'enlise. *Et toutes les choses vivantes qui s'accrochent à vous, vous aspirent et vous rongent. Les moustiques, les fourmis rouges et les fourmis flamandes, les plus terribles de toutes. Les chiques (elles entrent sous les ongles des pieds et pourrissent la chair). Les vers macaques (eux aussi entrent sous la peau et se nourrissent de chair et de sang jusqu'à devenir gros comme des chenilles).*

Pour s'en débarrasser cet homme sortit son couteau et me montra les entailles sur les avant-bras (il avait dû y planter son couteau afin d'arracher et d'extirper ces chenilles).

*La mouche anthropophage qui pond dans les oreilles des dormeurs. Les : serpents, jaguars, panthères, pumas etc.....*

Malgré toutes ces histoires, je ne renonçais pas à mon rêve d'évasion.

Mes compagnons arrivèrent à leur destination. Nos adieux furent brefs. Une pirogue me déposa un peu plus loin.

J'étais seul... Non pas tout à fait encore, des hommes étaient là de l'autre côté de l'eau que j'aurais pu appeler pour qu'ils viennent et me ramènent vers eux.

Je pénétrai dans un taillis, en un pas la forêt m'avait pris. Maintenant, oui j'étais seul. Mon premier coup de sabre pour me frayer un chemin fut suivi de beaucoup d'autres.

Cette première journée fut réellement heureuse et facile. La forêt ne m'avait pas repoussé. La nuit, tout à coup, prenait son sens véritable. Jamais encore je n'avais tremblé de peur. Cette nuit-là, du moins dans les premières heures, je tremblais. Ces cris, dont on ne distingue pas d'où ils viennent sont oppressants. Ma solution pour atténuer cette peur fut de ne pas laisser s'éteindre le feu. La nuit terminée me laissa plus las que ma première journée de marche.

Hier, frapper à coups de **sabre d'abatis** était un jeu violent, une victoire. Ce matin c'était une nécessité. Plusieurs fois je fus emprisonné dans un enlacement de branches, dans une tombe de feuilles. Revenir sur mes pas ? Mais comment en retrouver la trace ?

Sous mes pieds le sol se fit plus mou. Une terre de marécages. Un bourdonnement continu et bas faisait comme une voix murmurante. Les moustiques se ruèrent sur moi, en vol si épais qu'il formait un nuage, une vapeur. Se battre contre eux, c'était se frapper soi-même à coups

de mains, à coups de poings. En quelques minutes, j'eus la face et les mains en sang. Pendant des heures, tant que dura le marécage, ils me poursuivirent. A la fin je ne me défendais plus. Je geignais de souffrance. Je tombais épuisé. Avec l'eau de ma boisson, je baignais mes lèvres gonflées et mes paupières presque soudées. Mais cela n'apaisa pas cette persistante et intolérable douleur. Cette deuxième nuit fut comme la première, sans sommeil. Ma défense était mon immobilité comme celle de l'animal en péril. Je perçus un souffle chaud, proche. D'une détente, j'avais projeté en avant mon sabre d'abatis. Ce qui était là et me respirait s'enfuit, touché, avec un cri.

Je m'étais endormi, assommé de fatigue et aux premières lueurs du jour, je me réveillais en sueur, comme un malade, la gorge rugueuse de soif. Mon bidon était vide. Mais il fallait se relever et marcher. Deux fois je rencontrais des lits secs de rivières. La terre que je grattai était encore fraîche et humide et j'en frottai mes lèvres. Je campais pour la nuit près de cette eau.

Au réveil, j'avais retrouvé un peu de mes forces confiantes et j'eus faim. J'achevai ma provision de galettes de maïs puis j'allai pêcher quelques poissons que je fis cuire.

Cette **troisième journée** fut aisée comme la première, mais le quatrième et le cinquième jour, je fus encore assailli de moustiques. Je ne m'endormais qu'à bout de force. Ma veste et mon pantalon étaient déchirés comme mes sandales.

Le **sixième jour**, une piqure soudaine, un coup d'aiguille profond, perça mon pied. Une épine ? Non... mais une chose animale, agile, habile. Trois fois encore, l'aiguille s'enfonça au même pied.

Le **septième jour**, je commençai à souffrir de la jambe droite.



Le **huitième**, des rougeurs apparurent par plaques séparées. J'en comptais neuf. Les jours suivants, ma marche ne fut qu'une torture piétinante. Mes pieds saignaient, lacérés. Sur mes jambes, d'autres rougeurs naissaient et les premières commençaient à creuser la chair. Puis ce fut, à l'improviste, un drame où je crus laisser ma vie.

Soudain à mes pieds, j'aperçus la bête. Enorme, enroulé sur lui-même, l'anaconda confondait presque ses anneaux gris, bleus et noirs, avec les feuilles. Réveillé par moi de sa torpeur, il leva la tête et me regardait en balançant son corps. Dans un réflexe de survie, d'un revers du sabre d'abatis, je lui tranchais cette tête qui sauta et me mis à l'abri. Comme s'il continuait à me poursuivre, l'anaconda se détendait, se repliait encore, bondissait. Le sabre au poing j'étais prêt à frapper, mais ce fut inutile. Peu à peu les mouvements ralentirent pour ne plus bouger. Le serpent mesurait sept enjambées, mais pour si monstrueux qu'il fut, il était de petite taille. Un morceau de queue fut mon repas du soir. Mes réserves, depuis plusieurs jours, étaient épuisées, mais la forêt quoi que l'on puisse dire, donne à manger. Je mangeais à ma faim, mais ma lassitude grandissante était celle de la maladie. La fièvre se préparait, elle éclata une nuit. Je délirai, et fut pris d'hallucinations. Je repartis, chancelant, les dents claquaient et tout mon corps était inondé de sueur.

Puis, des jours, encore des jours : **17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> 21<sup>ème</sup>**. Tous pareils, avec la même harassante monotonie de lutte et de souffrance.

Les plaies de mes jambes s'étaient changées en ulcères qui saignaient (34 rien qu'à la jambe gauche) et dans mes pieds les douleurs de perforation, de creusement vivant se faisaient plus vivaces, plus horribles. Me souvenant des paroles du portugais, j'essayais avec la pointe de mon sabre, d'arracher ces choses profondes qui se nourrissaient de moi. Je ne parvenais qu'à me faire saigner, sans me soulager.

Les jours suivants, je pus éviter une effroyable troupe de fourmis rouges. La fièvre était toujours présente, à cela s'ajouta la dysenterie. Mais, plus je faiblissais et plus le temps de mes forces était compté, moins je devais m'arrêter.

**Le vingt-sixième jour**, je m'enfonçais jusqu'aux genoux dans un marais d'eaux cachées. A la grâce de Dieu. Cette fois, la mort était là sans doute. L'eau, toucha le cou, le menton levé. Alors je criais un appel que nul ne pouvait entendre : Au secours-au secours. Par je ne sais quel miracle, je finis par trouver une première branche qui se cassa, puis une seconde, qui celle-là résista. Ma poitrine sortit de l'eau, mon ventre, mes jambes. Je tombai sur terre et ne me relevais pas.

Même au prix de ma vie, je n'aurais pu repartir. C'est pendant ces heures d'immobilité qu'une grande vérité m'apparue. Je comprenais enfin qu'en faisant de mes souffrances les étapes d'une route qui ne menait qu'à l'assassinat d'une femme (celle pour qui j'avais volé et qui m'avait dénoncé), je les avais avilies. A toutes ces souffrances qui m'attendaient encore et que la mort achèverait peut-être, il pouvait y avoir des buts plus hauts. Elles pouvaient, si je faisais d'elles les stations de mon expiation, être le prix du pardon des hommes. Souffrir ne serait plus alors déchoir, mais espérer. La voie véritable était enfin tracée. Ne reculer devant rien, pour arriver au but nouveau et se dire que si la mort vient pendant la lutte, elle ne frappera pas un meurtrier, mais un homme qui s'est sauvé lui-même.

Quand revint le jour, j'étais cet homme. Je voulus me lever mais mes pieds rongés par les éclosions de larves ne purent pas me soutenir et je tombais sur les genoux. Mon âme nouvelle m'exaltait plus que la fièvre et je ne voulais pas être vaincu par cette forêt. Je réussis à me mettre debout (comme un homme). Chaque journée commencée, je pensais qu'aucune autre ne la suivrait. J'étais sans nourriture et sans faim, brûlant ou glacé de fièvre, torturé de dysenterie, épuisé de blessures purulentes et de sang perdu. Je ne marchais que parce que j'avais résolu de marcher. Je savais bien que jamais je n'aurais assez de vie pour sortir de cette forêt et rejoindre la porte du monde.

Je succombais enfin au bord d'une rivière. Qu'elle était bonne cette eau qui passait sur mes brûlures et mes chairs à vif. Comme je jouissais de ma béatitude de miraculé, j'aperçus près de ma main, un bizarre petit caillou jaune. Ce n'était pas un caillou mais une petite boule de métal rugueux. Une pépite d'or !!!! J'en ramassais quatre. Ensuite, me suis-évanoui ou affaissé de sommeil ? Je l'ignore. Mon tas de pépites grossissait (37).

A ce moment une grande branche passa dans la rivière et je me mis à penser que si je pouvais avoir un radeau, le courant m'amènerait jusqu'à la mer. Je ne garde aucun souvenir de moi coupant ces lianes, je me revois seulement bottelant les cannes à feu. A la fin d'une journée, je parvins à pousser le radeau dans le courant et à m'y étendre. Evanoui, je partais à la dérive. Des chercheurs d'or (pas mes compagnons de départ) m'aperçurent sur le radeau presque entièrement submergé et d'abord ils me crurent mort. Mais je respirais encore faiblement et ils me transportèrent à l'hôpital du pénitencier. Je fus long à rouvrir les yeux. Une feuille d'éphéméride m'apprirent que quarante-huit jours s'étaient écoulés depuis mon départ de St Laurent. Je quittais l'hôpital après deux semaines et je m'attendais à être conduit en prison sous prévention d'évasion. Mais une subtilité du règlement me servit. Puisque j'avais été retrouvé sur le territoire de la Colonie, j'étais présumé n'en être pas sorti. Je pus donc rentrer au village et reprendre ma place auprès de RIOUX.

- comme te voilà, matelot, te tiendras-tu tranquille maintenant ?

- j'ai décidé de repartir, lui dis-je, mais, cette fois ce sera par la mer.

- et l'argent ? Se borna-t-il à répliquer ?

Une évasion par l'océan est un problème d'argent. Une pirogue coûte cher, comme coûtent aussi les vivres néces-

saires à la nourriture d'un équipage de quatre à cinq hommes. On ne peut pas prendre la mer seul. En serrant les comptes il me fallait 1.500 à 1.800 francs. Or j'étais pauvre puisque je n'avais pas retrouvé mes trente-sept pépites, soit que je les eusse perdues sur le radeau, soit qu'on me les eut volées.

Pendant un mois, la fièvre me repris chaque jour à heure fixe. Enfin, je sentis les forces me rendre mes muscles, ma volonté.

Lorsque je partirais, dis-je à Rioux, tu seras de l'évasion.

- non, matelot me répondit-il. Par contre, il connaissait au village des personnes qui accepteraient de me suivre. TOURIER, PAQUE, MOQUET, BLAISARD, AGUIRI, pour ne nommer que ceux-là. Ils étaient prêts à faire équipage avec moi et à me reconnaître pour chef. Mais eux aussi étaient sans ressources. J'eus vent d'une combinaison possible. Il s'agissait de faire de la contrebande. Le café acheté trois francs à Albina pouvait être vendu cinq francs à St Laurent. Je louai donc une pirogue et commençai mon trafic. Je faillis plusieurs fois me faire prendre (ce serait alors la prison). En cinq mois j'eus assez d'argent. J'aurais pu acheter ma pirogue, mais l'administration aurait été avisée et me l'aurait confisquée. Je fis donc une demande officielle avec pour motif de vouloir pêcher la tortue. L'autorisation me fut accordée.

Il me fallait une pirogue capable de subir les mauvais coups de mer. Ce fut près d'un chef indien que je trouvai cette pirogue. Pendant la préparation des incidents (séquestration de ma pirogue, accusation de viol et de meurtre sur une jeune créole par un libéré qui voulait se venger de moi etc...). Je finis par prouver mon innocence et pus reprendre ma pirogue.

Une réunion entre les futurs évadés eut lieu. TOURIER voulut m'imposer un autre libéré. En refusant, je ne pensais pas à ce qui suivrait.

Je fus arrêté pour vol d'une mallette (je l'avais trouvée dans la vase). C'était par vengeance que TOURIER m'avait accusé. Je fus jeté en prison. Par chance, lorsque la mallette fut volée, j'étais en train d'essayer ma pirogue et deux douaniers m'avaient vu. Ils témoignèrent en ma faveur et je fus relâché au bout d'un mois.

Qu'était devenue ma pirogue ?

Elle avait été conduite à l'appontement administratif. C'était à moi de la libérer, elle qui devait me libérer à mon tour.

ROMAGNE, ancien condamné à mort gracié, remplaça Tourier.

Après plusieurs essais qui furent périlleux pour moi, je pus récupérer ma pirogue et la cachai jusqu'au lendemain. Avant de partir, j'allais voir un bagnard qui travaillait dans l'administration pénitentiaire. Il avait été condamné pour faux en écriture. Je lui demandais d'écrire mon acte de décès. Il devrait l'envoyer à des journaux et aussi à la femme qui m'avait trahi. Voici le texte qui me rayait du monde des vivants.

*« Le transporté Vaudé Raymond, matricule 52036 est décédé au cours d'une tentative d'évasion par mer. Son corps rejeté par les flots a été retrouvé sur les rivages de la Guyane française par deux surveillants de l'administration pénitentiaire. Il est inhumé au cimetière pénal de St Laurent-du-Maroni carré 2 -fosse 14 ». (En 1947 cet acte de décès se trouvait dans les archives du commissariat central de police de Troyes).*

Le soir même tout fut prêt pour notre départ.

## Départ

J'arrivai le premier à la crique, j'étais en avance. PAQUE, puis MOQUET, puis AGUIRI et ROMAGNE. BLAISARD arriva en dernier. Maintenant nous étions tous à pied d'œuvre et l'heure était venue d'une dernière mise au point très brève.

- c'est moi qui suit le chef et c'est à moi seul que vous devez obéissance. Ou j'y laisserai ma peau ou je vous conduirai à bon port. Vous connaissez la loi des évadés en mer ? Tout homme qui par sa désobéissance compromet le sort commun est jeté par-dessus bord. D'accord ?

- oui.

Nous pouvions partir.

Une dernière vision de lumière et toute la ville disparut. Le premier obstacle était franchi, mais c'était aussi le plus simple. A l'embouchure du fleuve, les patrouilles navales étaient fréquentes et à la sortie du Maroni le sinistre tombeau des forçats (bancs de sable, etc...). Vers minuit, un libéré en qui j'avais toute confiance, nous amena nos vivres. Nous passâmes sous le phare et nous arrivions à l'océan. Une vedette tenta de nous intercepter, mais les bancs de sable du **Galibi** qui devaient être, peut-être notre tombeau, nous sauva. La vedette s'enlisa et s'échoua. Ne renonçant pas à nous laisser filer, des détonations de carabine claquèrent. Une balle toucha notre pirogue à l'arrière. Mes compagnons que j'avais fait descendre du bateau pour l'alléger, remontèrent dans l'embarcation. Ma décision de partir par le large afin d'éviter ses bancs de sable fut la bonne. Nous avions faim et ce fut un repas d'amis, de famille en goulette.

J'avais gardé ma place au gouvernail et je montrai à PAQUE comment on tient la barre car il fallait bien prévoir mon repos. Il était bon élève. MOQUET chantait et BLAISARD qui avait pris peur quand on nous avait tiré dessus, se révéla tel qu'il devait être au mauvais moment, trouble, inquiet et lâche.

Le **quatrième jour** le vent se leva. En quelques secondes, la tempête se déchaîna et nous ne fumes entre ses vagues énormes, que des hommes sans force. La pirogue embarquait de l'eau et tous mes compagnons, sauf BLAISARD, se mirent à écoper. Un coup de poing de ROMAGNE le secoua. La tempête n'avait plus de limites. Elle et le ciel formaient le même chaos d'apocalypse. Lutter, lutter toujours. Ne pas baisser les bras faillir, les mains se relâcher.



Mourir dans ces nuits de la forêt, c'était encore appartenir à la terre, mais mourir dans cette nuit de l'océan, c'était s'ensevelir dans un monstrueux néant inhumain. La tempête et la mer avaient des voix de jugement dernier. Le soleil reparut enfin.

Mais l'océan ne perdit rien de sa grandeur titanessque. Nous étions tous livides.

C'est à ce moment-là que je leur dis : je ne suis pas encore dans mon lit !!!! Le souvenir d'un vieil indien de Colombo qui m'avait pris la main pour y lire ma vie, m'avait dit que je connaîtrais trois femmes, que l'une souffrirait par moi, que l'autre serait ma perte et la troisième mon salut, en ajoutant que la mort me poursuivrait mais ne m'atteindrait que dans mon lit.

J'avais repris la barre et hurlais mes ordres. Souquez une, deux. Nous nous sauverons. Je ne suis pas dans mon lit, vous entendez, pas encore dans mon lit.

La pirogue, démantée et sans voile, nous avançons à coups de rames. Enfin un peu avant midi la tempête commença à décroître. Sur mon ordre, AGUIRI et PAQUE redressèrent le mât et ligaturèrent avec des filins les deux tronçons brisés. ROMAGNE recousu les lambeaux de la voile. BLAISARD continuait de geindre. Il voulait rejoindre la terre. Cette terre qui pouvait apparaître à tout moment, serait-elle une terre hospitalière ou hostile ? La nuit qui nous gagnait s'annonçait très belle, riche d'étoiles. Mais à l'horizon il y en avait une qui n'avait pas leur lueur. Nous étions tous tournés vers elle. Le premier rayon du soleil l'effaça, mais nous montra un mur de montagnes lointaines, une terre plate. **Le Venezuela** ? (où nous serions arrêtés et ramenés au baigne) **la Trinité** ? (où nous serions reçus avec pitié). Quelque fut cette terre, je mis le cap sur elle. Arrivés sur cette terre, des personnes s'avancèrent vers nous. ROMAGNE criait : amis, amis.

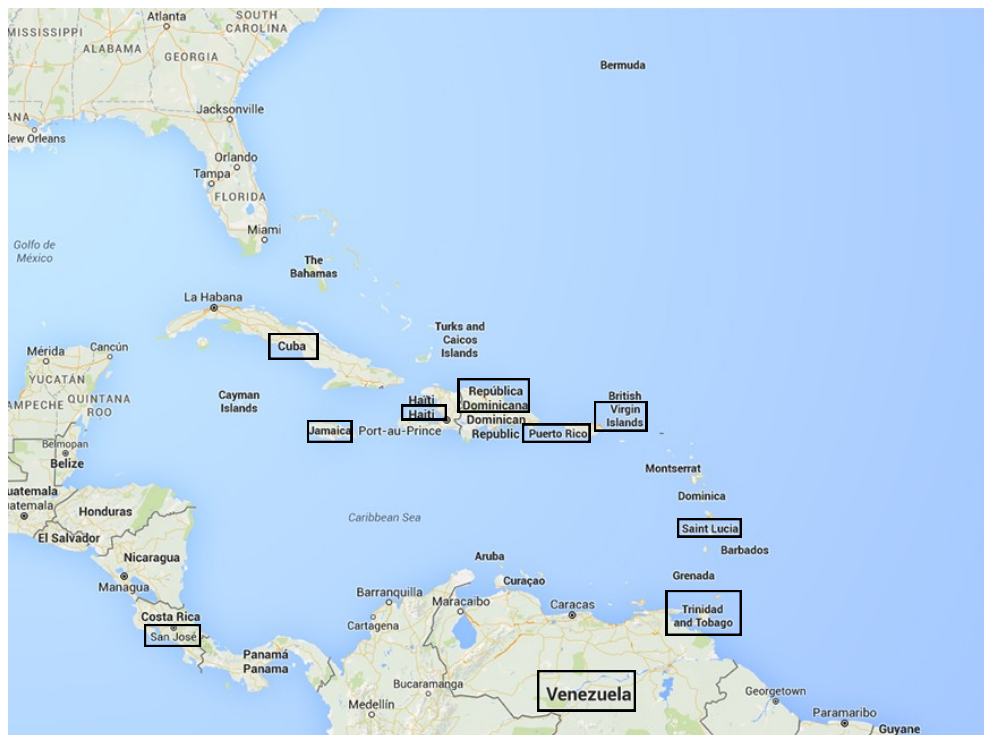
Je les interrogeai : what's this land ? were are we ? –Quel est ce pays ? Où sommes-nous ? **Trinidad Island** me répondit l'un d'eux.

C'était à danser de joie, à hurler de bonheur, mais nous avions à peine la force de balbutier quelques mots.

Malgré qu'ils devaient savoir d'où nous venions, et qui nous étions, tous s'empressaient autour de nous comme si nous étions des amis. Nous mangions et nous buvions avec une hâte sans respect humain. On nous questionna, non sur notre passé car la délicatesse anglaise se refuse à toutes les curiosités qui peuvent gêner l'hôte admis au foyer, mais sur notre aventure en mer.

Un planteur se chargea de nous vêtir et nous emmena à sa plantation voisine. Ces habits étaient simples, mais c'étaient des habits d'hommes libres. Le

soir un autocar vide arriva pour nous conduire au poste de gendarmerie du district. A la Constabulary, où on nous attendait, nous fumes reçus comme à la palmeraie. Notre hôtesse, la femme du commissaire, nous amena encore de quoi manger, mais on lui avoua plutôt notre fatigue et ce fut elle qui imagina que nous coucherions dans le dortoir réservé aux policiers. Cette nuit-là, le poste de police fut bel et bien gardé par des forçats français en rupture de



ban !!!

Le lendemain on nous menait à Port-Of-Spain (capitale de l'île). Nous avons été confiés à l'Armée du salut, qui nous proposa de rester aussi longtemps qu'il nous plairait. Une dizaine de relégués évadés comme nous y séjourneraient depuis des années.

Après quelques jours de repos, je songeai à reprendre ma route d'évasion. Mes compagnons ne voulurent plus me suivre. Ils se trouvaient bien là et voulaient y rester. Ils ne voulaient pas s'exposer de nouveau à la mer.

Je me mis en quête d'autres compagnons

Trois parmi les relégués, acceptèrent de me suivre. REAL, GIOVANNI et PALUD Je n'avais pas à les questionner sur leur passé, pas plus qu'ils n'avaient à être curieux du mien. Je savais seulement que c'était des récidivistes plusieurs fois condamnés. Je ne pouvais leur demander que du courage et de l'obéissance. Ils m'en promirent. Je reçus leur promesse pour ce qu'elle valait, bien décidé à me tenir sur mes gardes.

Je ne pouvais quitter l'île qu'avec l'autorisation du gouverneur. Au début il l'a refusa, ne voulant me dit-il exposer des hommes, fussent-ils hors-la-loi, à une mort qu'il jugeait certaine. J'osais lui demander une audience qu'il m'accorda.

- pourquoi voulez-vous quitter l'île ? Je ne sus que lui parler de liberté. Il se laissa enfin convaincre.

- je n'ai pas le droit de vous retenir, mais je vous réclame une attestation qui certifiera que votre départ fut strictement volontaire. Avec un souci de bonté et de générosité il me remit une sorte de laissez-passer, grâce à quoi je pourrais aborder dans toutes les colonies anglaises des indes britanniques de l'ouest.

Sur l'ordre du gouverneur, ma pirogue fut vérifiée, réparée, grée de neuf, munie d'instruments de bord : compas, sextant, etc... et également chargée de vivres et de vêtements.

Un beau matin je quittais le port. Sur le quai, une foule amassée, nous acclamait. Un Prêtre nous bénissait, la main droite levée.



### Santa Lucia- Virgen Gorda - Tortola



Dès le premier jour nous fumes pris dans un orage de pluie et de tonnerre. La foudre tomba près de nous dans une lueur fulgurante, elle nous laissa aveugles pendant quelques minutes. Palud s'abattit, assommé. Nous le signâmes et il reprit connaissance mais pendant une heure ou deux il demeura hébété, sans parler, sans geste, sans regard lucide. Les jours d'après furent très calmes (même trop). Pendant quatre jours la brume nous enveloppa, ce qui nous empêcha d'avancer. Puis un soleil atroce traversait nos paupières. GIOVANNI s'était dénudé. En moins d'une heure il fût brûlé

comme au fer rouge. Sa peau se boursoufflait avec d'énormes cloques. Elles s'infectèrent et devinrent des plaies. L'île de Santa Lucia était en vue, mais l'absence de vent ne nous permis pas d'y accoster. Nous étions trop fatigués et nos mains nous servant à protéger nos paupières, ne purent prendre les rames. Giovanni devenait fou avec la souffrance. Ses plaies suppuraient et une horrible odeur de charnier envahit la pirogue. Seule la nuit permettait d'ouvrir les yeux. Une petite brise me donna la possibilité d'accoster enfin. Comme à La Trinidad nous fumes reçus en amis. Hébergés à l'hôpital, nous avons reçus les soins les plus prévenants. Au bout d'une semaine de repos nous étions prêts à repartir (même GIOVANNI). Le chef de la police, à qui j'avais confié que nous voulions nous rendre aux Etats-Unis, obtint d'un capitaine de bateau qu'il nous prenne à bord ainsi que notre pirogue, jusqu'à l'île de St Martin distante de 600 kilomètres. Ainsi nous évitions la Martinique et la Guadeloupe où nous aurions pu être pris par les garde-côtes et arrêtés. Après cinq jours d'une traversée calme et heureuse, nous quittâmes le bateau vers l'île de St Thomas. Je mis le cap vers cette île mais une nouvelle tempête nous en éloigna. Le déferlement des vagues s'étant estompé, nous aperçûmes une terre vers le Nord, certain qu'elle ne pouvait être l'île de St Thomas. PALUD crut que je me trompais, mais je refusais de changer de cap. Deux camps se dressèrent l'un contre l'autre. PALUD et GIOVANNI et REAL et moi. Pour éviter une bataille qu'il



cherchait, je cédaï, la rage au cœur. A quelques encablures devant nous, la ligne blanche écumeuse des brisants. La pirogue butait contre ces récifs, je sautai à l'eau et touchai le fond. Mes pieds nus étaient tranchés par des pierres coupantes.

Je dis à PALUD : est-ce-que tu me crois maintenant ? Il se taisait, buté et ne voulant pas reconnaître ses torts. Deux cents mètres nous séparaient de la côte, mais comment les franchir sur ces coraux qui tranchaient les souliers. Pour notre salut trois pêcheurs nègres, plus habiles que nous, remorquèrent la pirogue jusqu'à terre. Devant ces roches où nous aurions dû nous briser, des bancs de requins attendaient leur repas ! Nous étions sur l'île de **Virgen Gorda**, habitée par une vingtaine de pêcheurs. Ils nous traitèrent en invité malgré leurs pauvres demeures. Un pêcheur se rendit à **Tortola** (île voisine) pour y prévenir de notre naufrage et de notre présence. Des policiers anglais, qui avaient une vedette, prirent en remorque notre pirogue. Nous fûmes reçus à Tortora, comme nous l'avions été à La Trinidad et à Santa Lucia.

Cinq jours plus tard, les plaies de mes pieds refermées, nous repartîmes. Notre prochaine escale serait **St Thomas**. Au fond de la grande baie circulaire, la ville apparut. La radio et les journaux avaient dit nos noms et nos aventures, nos dangers, nos souffrances et nous étions des sortes de vedettes, car nous portions avec nous, toutes les réalités de la vie. Une foule nous attendait et nous acclamait avec des mots familiers d'amitié et des mains tendues. Les autorités américaines de l'île étaient présentes et partageaient les sentiments des habitants. Suivis par la foule, nous fûmes conduits à un hôtel convenable. On nous annonça la visite du consul **d'Haïti**. Il voulait nous connaître.

- Messieurs, « ze » vous invite tous les quatre à « oun » diner dans le plus grand hôtel de la ville. Surtout pas de refus qui pourrait l'offenser. Le soir avec nos loques nous pénétrons dans ce très bel hôtel. Le diner était servi dans une grande salle qui n'était que lumière. Le consul nous présenta. On nous serrait les mains, on nous souriait. Nous étions les invités d'honneur (Oh, nos loques entre ces smokings blancs et ces robes adorables). Une fête ? Non une apothéose.

Après deux jours d'un accueil bienveillant, notre départ fut annoncé. Une quête s'organisa à notre profit et chacun de nous reçut une centaine de dollars. Nous partîmes comme nous étions arrivés, sous les acclamations. Depuis notre départ de St Laurent nous avons parcouru 2000 kilomètres. Nous devions en franchir encore autant avant d'arriver aux Etats-Unis.

Pendant quatre jours la navigation fut favorable. REAL pêchait avec la ligne de ROMAGNE. Tout allait bien. Plusieurs fois j'avais surpris entre PALUD et GIOVANNI des conciliabules. Ils avaient la mine de gens qui préparent un mauvais coup.

- J'en ai assez de vos messes basses et PALUD me répondit : nous aussi nous en avons assez de toi, tu nous débarqueras dans le prochain port. Voyant que cela prenait une mauvaise tournure, REAL nous sépara.

- A quoi bon se battre, s'ils veulent débarquer on les débarquera. Nous étions au large de **Porto-Rico** et passerions bientôt au port de **San-Juan**. Ce serait là que je débarquerais PALUD et GIOVANNI. La pirogue pénétra de nuit dans cette baie pointillée de lumière. Je rangeai la pirogue contre un appontement désert et là ils nous quittèrent. Nous repartîmes, REAL et moi, mais la pirogue était trop lourde pour deux hommes las et nos coups de pagaies trop faibles. Un canot tout blanc, garni de policiers se rangea contre nous. Dès les premiers mots des policiers, je compris que nous étions traités de contrebandiers.

Nous fumes conduits au service d'immigration et là je ne cachai rien de ce que nous étions. Ils ne furent guère surpris car eux aussi connaissaient notre évasion. Par contre ils s'étonnèrent que nous ne fussions plus que deux. Sachant les risques d'un débarquement clandestin, je ne voulus pas les trahir, je leur dis qu'ils nous avaient quittés pendant une escale à **Santa-Cruz**. On nous autorisa à rester quarante-huit heures à terre. Le bruit de notre arrivée s'était vite répandu des journalistes nous questionnèrent. Ils décidèrent même (à leurs frais) de nous choisir des vêtements. Nous fîmes le tour de tous les journaux. Toute cette célébrité annulait mon faux décès.

Un incident arrêta notre périple.

- VAUDÉ, l'indompté, indomptable, le roi de l'évasion était arrêté.

Cet imbécile de GIOVANNI s'était présenté au consulat d'Italie pour demander un passeport. Remis aux autorités de l'île, il n'eut aucun scrupule à me mettre en cause pour ce débarquement clandestin. Je fus donc arrêté pour l'inculpation de complicité (une fois de plus), mais n'ayant plus de raison de me taire pour défendre mes compagnons d'évasion, j'expliquai par quel scrupule, je m'étais tu et avais même menti. Mes explications furent reçues sans être admises dans un premier temps. Nous fumes arrêtés tous les quatre. Mais l'opinion publique nous soutenait.

L'avocat du gouvernement américain vint me rendre visite à la prison. Il accepta de parler de moi au gouverneur. Celui-ci, généreux comme celui de La Trinidad, décida que REAL et moi, serions remis en liberté. PALUD fut extradé en France et GIOVANNI en Italie.



Le lendemain, au jour, nous quittâmes **San-Juan**. Des drapeaux américains et français pavoyaient les fenêtres du port.

Une journée et une nuit de navigation nous amenèrent à **Pile de Mona** où nous pensions ne rester que quelques heures afin de refaire notre provision d'eau. Mais le capitaine forestier de l'île en décida autrement. Il nous obligea à accepter son hospitalité dans son bungalow. Nous dinâmes avec lui sur la terrasse. Il nous prodigua une émouvante surprise. Des voix d'hommes, d'enfants et de femmes commencèrent à chanter par dizaines, par centaines autour de nous. Lorsque ces chants s'arrêtèrent, REAL commença à entonner le premier couplet de la Marseillaise et toutes ces voix se joignirent à lui. Ces indigènes connaissaient l'appel aux armes. La soirée dura longtemps avec d'autres chants et danses. Il nous fallait repartir. Le capitaine nous accompagna dans sa chaloupe jusqu'en pleine mer.

Nous cinglions vers **Saint-Domingue** par bon vent et notre navigation eut été sans incident si, une nuit de pleine lune, j'aperçus un requin, puis dix, puis vingt. Nous essayâmes de les chasser en brassant de l'eau avec les rames, mais nous fumes fatigués avant de les avoir effrayés. Malgré moi, je songeais à ces requins que guide un instinct funèbre et qui suivent les navires. Tant que dura la nuit, nous vécûmes dans cet effroi d'un naufrage.

Avec le jour ils disparurent. Une terre nouvelle apparaissait, **l'île de Saint-Domingue** et le port de **Ramona**. Les choses commencèrent mal, car par mesure de précaution (la République de Saint-Domingue était en ces temps-là en guerre avec la République d'Haïti). La prison de la ville s'ouvrit, et surtout se refermât sur nous. Ils nous avaient pris pour des trafiquants d'armes ou des passeurs de déserteurs. Nous protestions, nous criions à l'injustice. La prison ne s'ouvrit encore complètement. Nous pouvions en sortir à condition d'y rentrer à des heures précises, tardives d'ailleurs. Ce qui nous permettait d'aller en soirée, au cinéma, au théâtre. C'était charmant. Nous y recevions des visites mondaines, parfumées, papotantes. Lorsque qu'il me fallut sortir de la prison, je pus regretter pour la première fois de ma vie, la fin d'une injustice.

Libres, nous continuâmes notre parcours. Notre réputation volait en avant de notre pirogue. Nous fumes accueillis en personnages officiels, par le Ministre de la Marine, par le frère du Président de la République, le Capitaine Pedro TRUJILLO. Ils vantaient notre courage et nos souffrances. Nous voulions rallier **Port-au-Prince** mais ils nous en dissuadèrent car les leurs lois étaient calquées sur les lois françaises. L'avertissement était salutaire car si on m'avait pris, nous aurions été extradés vers la France. Nous irons donc à **Santiago-de-Cuba**. Le Ministre de la marine nous compléta, selon nos désirs, notre équipement nautique.

Deux jours plus tard, nous quittions Cindad-Trujillo (capitale de Saint-Domingue)

## La tempête de quatorze jours et la pirogue retournée

Dès notre sortie du port, un coup de vent nous assaillit. Je n'y pris pas trop garde. Mais nous commencions une descente vers le seuil de l'enfer. Nous n'étions pas très loin d'Haïti. Mais entre la tempête et l'extradition, je n'hésitai pas. Je connaissais déjà la tempête.

Au jour, elle prit une puissance nouvelle et nous n'étions que deux. L'un à la barre, l'autre au pied du mât, à vider l'eau. Nous n'avions, ni l'un, ni l'autre, le droit de nous reposer, de faiblir, de nous abandonner. La tempête, nous porta vers le sud, à l'opposé de Santiago-de-Cuba. En huit jours nous ne dormîmes pas dix heures. Nous étions défigurés de fatigue. Un matin, nous passâmes à côté d'un cargo qui n'était plus qu'une épave proche du naufrage. Était-ce cargo britannique dont je sus plus tard, qu'il avait péri corps et biens avec les vingt hommes d'équipage.

Comment nous, pendant quatorze jours et quatorze nuits, avons-nous pu échapper à cette tempête démesurée.

Par quelle grâce, avons-nous survécu ? Le soir du quatorzième, la tempête nous projeta dans une sorte de havre naturel. Mais n'ayant aucune possibilité d'accoster, je décidai d'ancrer seulement la pirogue. Puis je m'endormi d'une masse près de REAL qui dormait déjà, en léthargie. Adviennent que pourra, mais dormir, dormir. La barque est sur des brisants, elle saute, danse, s'incline, se renverse, se.... REAL, REAL, la pirogue se retourne, elle s'est retournée et nous emprisonne tous les 2.

Vivre encore c'est passer sous cette voûte, se dégager, remonter à l'air. Après bien des efforts, nous arrivâmes à sortir de ce tombeau. La pirogue qui n'était plus qu'un radeau où nous étions accrochés. Une vague plus rude nous arracha ensemble à la pirogue. La rejoindre ? Impossible. Je nageais donc vers cette plage qui me paraissait si lointaine. Où était REAL ? Je l'appelais une seule fois car je n'aurais pu renouveler mon cri. Je perdis connaissance.

On était à l'aube du 3 décembre 1937. D'où viennent ces voix ? Qui parle ? Qui a dit, il a bougé ? De qui parle-t-on ? Je ne connais encore rien de moi, sinon que je vis.

Une salle presque nue. Des hommes, uniformes de policiers anglais sont autour de moi. Tous m'observent et rient. Où suis-je ? Au poste de police de Darlingford, Jamaïque.

Ramassé sur la grève, j'ai été amené, voici près d'une heure, sans que personne ne put dire en me voyant si j'étais mort ou vivant. Il avait fallu plus d'une demi-heure de respiration artificielle, puis un bon quart d'heure de frictions pour me réchauffer. Et mon camarade ? On me montra REAL sur une autre couchette, lui, qu'on avait réanimé plus vite que moi, dormait. Je dormis plus de 36 heures. A mon réveil j'avais faim et soif. Je me sentais fort et, une fois encore, sauvé. Les policiers nous posèrent des questions et le chef de poste décida de nous conduire à Port Antoine où ses supérieurs statueraient sur notre sort. Et la pirogue ? Elle aussi avait été recueillie, son mât brisé, sa coque

défoncée etc.... Elle nous serait rendue si nous étions laissés libres de repartir. A Port Antoine, on ne voulut pas croire que nous arrivions de Saint Domingue et que nous avions triomphé de la grande tempête de 14 jours.

Lors de mes protestations, je leur demandais qu'ils s'informent auprès du Gouverneur dominicain.

REAL commençait à avoir un comportement bizarre.

**Après 2 jours** nous fumes libérés et autorisés à séjourner dans l'île. Nous étions sans vivre, sans équipement et la pirogue ne pouvait reprendre la mer. A Kingston, ville principale de la Jamaïque, je reçus l'aide sans réserve de l'at-torney général lui-même et de monsieur FAIRELONG (Le directeur du journal « public opinion ») qui se chargea de faire transporter la pirogue à Kingston pour qu'elle fut réparée.

Enfin, nous fumes prêt et je mis la voile en direction de Cuba.

REAL, le visage durci et fermé avait dans le regard une expression étrange. Le drame de sa folie prochaine était déjà dans ce regard.

La mer était encore mauvaise et une nouvelle tempête nous menaçait, je longerais la côte, prêt à tout événement. L'ouragan fut sur nous dans l'après midi. Je pus entrer dans une baie déserte. Nous hissâmes la pirogue sur la berge et cherchâmes un abri dans les rochers.

A partir de ce moment REAL fût prit de réaction très diverses et inquiétante.

Refus de manger puis aussitôt après une très folle envie de tout manger. Je dus lui retirer les vivres. Je crus à son regard qu'il allait se jeter sur moi, mais il se calma comme s'il avait d'un seul coup oublié sa faim. Plusieurs réac-tions, toutes aussi déroutantes, se succédèrent.

La **3<sup>ème</sup> nuit**, me réveillant comme il m'arrivait souvent, je ne sentis pas REAL contre moi. Je me levais et je l'aper-çus penché sur la pirogue fouillant dans notre soute à vivres, volant, mangeant. Je l'arrachais à son vol et il ne résis-ta pas.

Le **5<sup>ème</sup> jour** de ce blocus, REAL me menaça pour la première fois. Tu veux me faire crever pour garder tout pour toi. Prends-garde VAUDÉ. C'est moi qui te tuerais. Je le raisonnais encore une fois. Une éclaircie parue s'amorcer le **6<sup>e</sup> jour** et le lendemain je décidais du départ. Nous dégagâmes la pirogue que les algues avaient recouverte. Quand elle vogua REAL bâtit des mains et avec une expression de bonheur, si puissant et si enfantin à la fois, avec un tel rire, que je compris qu'il était devenu fou.

Nous naviguions depuis moins d'une heure, lorsqu'il fonça sur nous comme un typhon, déchira la voile et nous jeta à la côte sans que nous puissions y résister. C'était la fin de ma pirogue, amie et tendrement aimée. Elle s'éventra sur des rochers.

REAL avait sauté sur un rocher, moi sur un autre. Il hurlait de peur, je déchargeais la pirogue de quelques débris qui devenaient nos derniers biens, lorsque j'entendis un cri intraduisible.

REAL tenait un marteau dans une main et un couteau dans l'autre, il me regardait avec ses pauvres yeux de fou. Il s'élança d'une détente et fut sur moi. J'avais pitié de lui – REAL, reviens à toi... c'est moi VAUDÉ.

Je réussis à lui faire lâcher le marteau, puis le couteau. Il tenta de me frapper du poing, puis il courut vers les ro-chers, les grimpa avec une agilité insensée. Je voulus le rejoindre pour le défendre contre lui même, mais lorsque j'eus à mon tour escaladé les rochers, je ne le vis plus.

Pendant tout le jour, j'errais sur le plateau espérant encore retrouver REAL, mon compagnon, moins malheureux que moi peut-être parce que sa déraison le sauvait du désespoir.

Vers le soir un paysan noir me dit que la ville la plus proche était Kingston. Je décidais de m'y rendre et marchais, dans la nuit, exténué, je m'endormis sur la terre. J'arrivais à Kingston à 9 heures du matin. Le hasard me mena vers le port.

## Vers la France

Un navire battant pavillon danois appareillait pour le départ. Il s'appelait l' « America » et faisait le service entre la Jamaïque et le Panama où l'on n'extrade pas. Je me fondis dans la foule des voyageurs en partance et montais à bord. La sirène lançait ses derniers coups. Dans quelques minutes l'America, quitterait le port. J'allai boire un verre au bar et le barman me dit : Monsieur dans deux jours, nous serons à Panama. Le port s'éloignant, on ne me ramè-nerait plus à terre. J'ai alors demandé à voir le Capitaine.

- Que désirez-vous, Monsieur ? assez sèchement en anglais.
- Vous dire, Capitaine qu'il y a à bord un passager clandestin.
- Impossible, Monsieur.
- Si Monsieur, je suis ce passager clandestin.

La stupeur précéda la colère, puis la colère suivit en tornade. C'était moi le passager clandestin et j'avais le toupet de m'en vanter. Le Capitaine appela des hommes qui me mirent en cellule, près des machines.

Je fus débarqué à **Cristobal-de-Panama** et remis aux autorités américaines, car une partie du pays était louée au Panama. Je fus considéré comme un élément de problème international.

Je me trouvais sur un territoire fictivement américain, j'avais été arrêté à bord d'un bateau danois, j'arrivais d'une possession anglaise et j'étais de nationalité française.

Les pourparlers par-dessus ma tête durèrent plusieurs semaines. Je sentais que j'étais en équilibre entre des forces adverses. La peur commença à me gagner. Mes empreintes furent transmises en France aux fins d'identification. Certain de tomber un jour de ma corde raide, je décidai de choisir mon point de chute. J'acceptai les propositions des autorités américaines qui s'engageaient à assurer les frais de mon retour en France sur un paquebot français à destination du Havre. Sous aucun prétexte je ne pourrais débarquer en cours de route dans une possession française.

Après douze semaines de séjour, vêtu de neuf et nanti d'un petit pécule, j'embarquai sur le « **Cavelier-de-la-Salle** » qui partait pour la France.

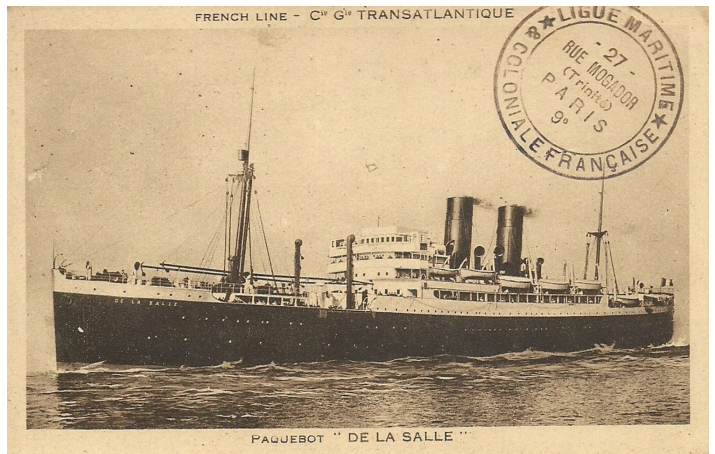
Un pays, un passé, une mère, un enfant...

En montant sur le paquebot qui me ramènerait vers mon pays, j'avais la gorge et le cœur serrés. Et pourtant, je ne revenais dans mon pays que pour y être arrêté et faire escale avant de revenir vers le bagne.

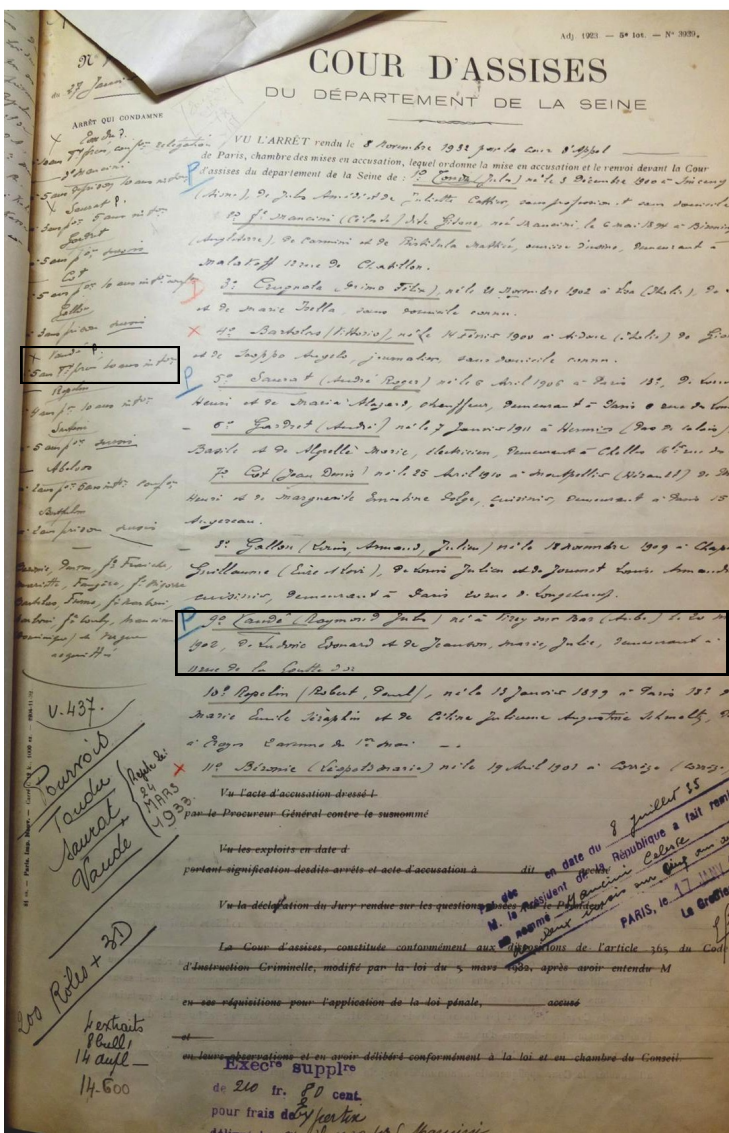
Je sus une dizaine d'années après que l'état de démence de REAL, qui en fait s'appelait François FRÉAU, avait été provoquée par une dépression passagère et aussi à l'épuisement moral et physique dans lequel il se trouvait à cette époque par suite de nos luttes contre les éléments et de nos privations.

Il s'était marié aux États-Unis et était père de deux fillettes.

**FIN de la première partie**



*A suivre*



Sources : Archives de l'Aube : actes états civils - Registres matricules 3 R 701 - Libération Champagne Rencontre avec la mort mémoire Raymond Vaudé recueillies par Jean BONNERY Journaux : Petit Troyen 1240 PL 121 - l'Est-Eclair 1239 PL 6 - Fond GROLEY 21 J 842 - Internet : Gallica Pentes Françaises LAGRANGE ancien forçat - Journal « Détective » grand hebdo des faits divers n° 94 - 13.04.1948

# L'Affaire Rémy Vinchon (1746-1814)

curé d'Herbisse,

malmené par ses paroissiens pour l'empêcher de se marier

Et... petite histoire de sa fille, Uranie Vinchon (1792-1873)

par Georges-Henri Manuel A. 624

Après une longue évocation de la famille VINCHON dans le Bulletin Aube-Généalogie n°89 je pensais en avoir terminé avec cette famille originaire de Haute-Marne.

Récemment, pour une dernière fois, j'interrogeai la base de données du Centre généalogique de l'Aube, patronyme « VINCHON », résultat 23 actes !

Parmi les 23 actes proposés je remarquai un mariage à Arcis-sur-Aube le 17 octobre 1792 d'un Rémy VINCHON, 46 ans, « curé d'Herbisse » avec Marie-Anne PAYSANT, 22 ans...

(Herbisse, à 10 km au nord d'Arcis, 430 habitants à la veille de la Révolution).

Intrigué par la personnalité du marié, je me rends sur le site des Archives de l'Aube, BMS d'Arcis-sur-Aube, le 17 octobre 1792. L'acte est intitulé « Déclaration de mariage », le marié, curé d'Herbisse, déclare à Nicolas JEANNET, officier public « que son mariage n'a pu se faire le 17 avril 1791(sic) à Herbisse à cause des violences qu'ils y éprouvaient ». L'officier public termine en précisant qu'il n'entend point être responsable du dit acte...

Dix pages plus loin, à la fin du même registre : acte de naissance du 31 décembre 1792 « Rémi VINCHON, curé d'Herbisse » et son épouse qui résident à Arcis, déclarent la naissance d'une fille, Uranie (*muse de l'Astronomie*) tout en précisant que l'enfant est née à Herbisse... le 3 mai dernier ! L'acte n'y a pas été enregistré « à cause de l'esprit de persécution qu'ils y éprouvent et dans la crainte d'être victime des préjugés ».

Eh oui ! Toute l'Affaire Rémy VINCHON est là !

Mais que s'est-il passé à Herbisse d'aussi grave pour que le curé de la paroisse qui vit maritalement depuis 1790 avec une jeune fille du village soit contraint de se marier à Arcis ?

La réponse est dans la série L des Archives départementales de l'Aube, cote Lv 157.

On y découvre un dossier « Affaire du sieur VINCHON » avec, entre autres, plusieurs lettres manuscrites du curé d'Herbisse.

## Qui est Rémy VINCHON ?

C'est le fils d'Antoine VINCHON, marchand chamoiseur et de Marguerite CHASTEL mariés le 27 janvier 1740 à Montier-en-Der (52) où naissent six enfants, deux autres naissent à Louze (52) où le père est dit admodiateur.

Rémy est né le 27 janvier 1746 à Montier-en-Der, il décèdera le 6 mars 1814 à Provins (77).

L'abbé Rémy VINCHON avait pris possession de la cure d'Herbisse le 18 avril 1782.

C'est un prêtre qui, d'emblée a embrassé toutes les idées nouvelles de la Révolution. Il veut en profiter, il a 44 ans et, probablement très épris d'une jeune fille de 20 ans, Marie Anne PAYSANT fille d'un marchand d'Herbisse, il souhaite l'épouser. Seul problème : le mariage des prêtres n'est pas encore autorisé. Par contre sa liaison a conduit de nombreux habitants à tenir des propos injurieux à sa réputation de sorte que notre curé aurait voulu que les réformes engagées par la Révolution s'accélérent pour accéder au mariage.

## Un vrai faux Contrat de mariage !

C'est dans cet esprit qu'en mai 1790, il rédige (mais publié en 1791) un plaidoyer intitulé « Contrat de mariage du sieur RÉMI VINCHON, Curé d'Herbisse, Diocèse de Troyes », destiné à « l'Assemblée nationale qui n'a pas encore établi le mode à suivre pour jouir de ce droit naturel et imprescriptible de l'homme. Il existe encore un obstacle qui semble s'opposer au mariage d'un prêtre, c'est que l'ancien régime à cet égard, n'est pas encore aboli ». En attendant un décret de l'Assemblée nationale « Moi Rémy Vinchon, curé d'Herbisse, avec le consentement de la veuve Paysant sa mère, m'oblige et promet



de donner à Marie Anne Paysant, 6000 livres hypothéquées tant sur mes biens-meubles qu'immeubles, présents et à venir. D'autre part, Marie Anne Paysant voulant répondre à l'amitié que le sieur Rémy Vinchon, curé d'Herbisse, a pour elle, promet et s'oblige de demeurer irrévocablement avec lui comme bonne et fidèle épouse, en attendant la ratification du présent contrat, et se réserve de faire valoir le dit contrat provisoire de mariage en tant que besoin fera. (Sur le document imprimé le patronyme Paysant est transformé en Puissaut. Pour quel motif ?)

« Fait double entre nous ce 11 mai 1790 et ont signé les contractants, la mère de la contractante et autres témoins. Signé Marie Anne PAYSANT ; VINCHON, curé ; C. RICHARD ; J. B. RICHARD ; Joseph PAYSANT ; J. B. PAYSANT

Ce contrat « provisoire » de quatre pages est présenté habilement au sein d'un procès-verbal établi en bonne et due forme par le maire et les officiers municipaux de la commune d'Herbisse. Il se termine en ces termes : « le présent procès-verbal sera envoyé directement à l'Assemblée nationale, cet objet nous paraissant de la plus grande importance et regardant principalement la Constitution ». Fait à Herbisse le 17 avril 1791.

En toute fin du procès-verbal, Rémy VINCHON ajoute un « NOTA » aux propos assez mordants :

Ma démarche servira de modèle, en premier à Mgr Augustin SIBILLE, évêque de Troyes « dont la belle Catherine sa servante domestique, est dans le septième mois de sa grossesse et ne veut quitter la maison presbytérale »... ensuite à M. CHEVALLIER, ci-devant curé de Rouilly-les-Sassey, « aussi père d'un enfant qui ne tardera pas à naître », puis à M. BRAMANT, ci-devant curé de Pougy « qui traîne à sa suite la mère et l'enfant ». Il termine par une dernière diatribe sur le mariage des prêtres, « la tyrannie de l'église romaine, à cet égard ! »

La Constitution du 3 septembre 1791 a enfin été votée par l'Assemblée nationale : « La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution ».

A la fin de l'année 1791, dans une de ses lettres adressée aux Administrateurs du District d'Arcis, Rémy VINCHON y évoque « les applaudissements donnés au sein de l'Assemblée nationale, au mariage du curé de Saint-Cyre ».

Note : Il s'agit du tout premier mariage d'un prêtre, Louis Thomas DESPLANQUES du Diocèse de Coutances, réfugié à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre et Loire) où il épouse Marie AVICE, le 5 décembre 1791.

Sans doute, fort de cet exemple, et après avoir trouvé un confrère pour bénir son mariage, Rémy VINCHON, déterminé à franchir le pas, annonce au prône de la messe paroissiale du 26 décembre 1791, la première publication de ses bans.

## Conséquence, c'est la rupture !

Ses paroissiens ne veulent pas d'un curé marié !

Dans une lettre écrite le 30 décembre 1791 à Arcis sur Aube, Rémy VINCHON raconte :

« Aussitôt après la messe, la municipalité s'est assemblée au cabaret.

A une heure après-midi au lieu des deux heures habituelles pour les Vêpres, j'entends sonner une assemblée de commune et, incontinent, je me rends à l'église et demande pourquoi on avait avancé l'heure. Je n'eus pas plutôt achevé de parler que les officiers municipaux se jettent sur moi et le procureur de la commune m'arrache des mains les clefs de l'église... Je demande la parole mais leur fureur augmente, ils me prennent au collet. Je leur représentai que je ne faisais aucune résistance et qu'ils avaient tort de vouloir m'assassiner, surtout à l'église ».

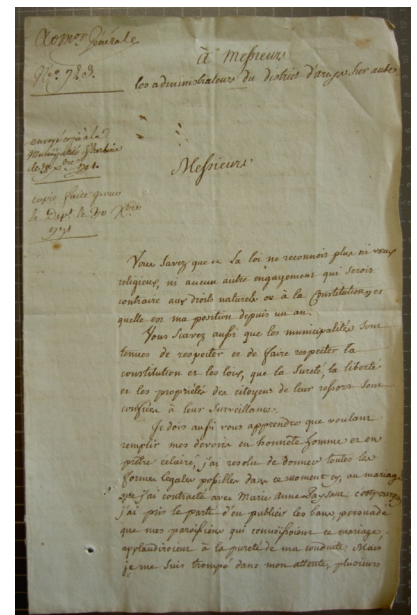
« Alors ils lâchèrent prises et craignant les effets de leur rage, je pris le parti de quitter le village sur le champ et me présentai le lendemain au Directoire d'Arcis pour y porter ma plainte. Le Directoire a fait droit à ma requête et doit communiquer cette affaire au département ».

- Le 28 décembre 1791, deux jours après avoir expulsé leur curé, le maire et le procureur de la commune d'Herbisse se présentent devant le Directoire du Département de l'Aube avec une requête signée de presque tous les habitants pour obtenir une convocation des électeurs, à l'effet de nommer un autre curé.

- Le 7 janvier 1792, le Directoire du District d'Arcis demande à Rémy VINCHON de reprendre l'exercice de son ministère avec une lettre du Département qui l'autorise à récupérer les clefs de l'église et de la sacristie.

C'est peine perdue ! Depuis Noël 1791, Rémy VINCHON demeure dans son presbytère mais n'exerce plus le culte dans sa paroisse. Les BMS de 1792 sont assurés par les curés des paroisses avoisinantes, voire par le maître d'école avec autorisation de l'évêque de Troyes.

- Le 23 janvier 1792, dans une lettre de quatre pages, adressée au Directoire d'Arcis, notre curé lance un cri d'alarme, il décrit une situation bloquée, il n'est plus en sécurité dans son presbytère, il lui est interdit de dire la messe. Alors il en profite pour dénoncer « ceux



qui depuis cinq ou six mois ont cherché à porter le trouble et la confusion dans ma paroisse, des gens pervers et anticonstitutionnels ». Avec des commentaires sur chacun d'entre eux, il désigne : Nicolas BAIZE et Pierre SOMSOIS son oncle, François LECUYER, Joseph BRODARD, Nicolas CARU, François GODME, Nicolas AVIAT et Joseph DROUOT son gendre.

A la fin de sa lettre, très habilement, Rémy VINCHON demande aux administrateurs du Directoire du District d'Arcis de réagir : « L'anarchie peut augmenter ses ravages. Je vous prie, Messieurs de prendre la chose en considération afin que le mal étant étouffé dès sa naissance ne puisse s'étendre et se propager dans les villages circonvoisins ».

### **Avril 1792, le dossier Rémy VINCHON est transmis à Paris**

Toutes les copies des courriers relatifs à « l'Affaire » sont arrivées sur le bureau du Ministre de l'Intérieur, « ROLAND ».

*Note : nommé par Louis XVI en mars 1792, Jean-Marie ROLAND de la PLATIERE (1734-1793) avait épousé en 1780 Marie Jeanne PHILIPON (1754-1793) célèbre sous la Révolution sous le nom de « Madame ROLAND ». Condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire le 8 novembre 1793, elle aurait murmuré « Liberté que de crimes on commet en ton nom ». Une semaine plus tard, son mari qui s'est échappé, apprenant la mort de sa femme, se perce le cœur avec sa canne à épée.*

Le dossier VINCHON aux Archives renferme la réponse du Ministre ROLAND en date du 9 mai 1792 adressée à « M.M. du Directoire du Département de l'Aube ». Dans cette lettre de deux pages Jean-Marie ROLAND souligne de « faire à la Municipalité d'Herbisse les plus fortes représentations sur la marche irrégulière et arbitraire qu'elle a tenu à l'égard du Sr VINCHON et lui observer que si la conduite de ce Curé lui paraissait répréhensible, ils n'auraient pas du se faire justice à eux-mêmes et de lui enjoindre de faire remettre provisoirement au Sr VINCHON les clefs de l'église etc. ».

### **Une nouvelle religion... ou la vengeance du Curé d'Herbisse ?**

Le 27 août 1792, le registre des BMS de l'année 1791 est récupéré par la municipalité d'Herbisse.

Le maire et les officiers municipaux découvrent à la suite du dernier acte de l'année 1791 un texte de cinq lignes écrit et signé par Rémy VINCHON :

« Le 26 décembre 1791 la municipalité du lieu profitant de la liberté des cultes établie par l'Assemblée nationale a commencé à former une nouvelle religion qui n'a pas encore de nom ». En d'autres termes, les membres de la municipalité sont accusés d'apostat !

Le 3 septembre 1792, sur le même registre, le maire et

les officiers municipaux rédigent une réplique à la grave accusation du « Sieur VINCHON ». Sous la forme d'un procès verbal signé par tous les élus, ils déclarent solennellement (extrait) : « La religion que nous professons et que nous voulons professer est celle que Jésus-Christ nous a établie lui-même et fils de Dieu qui est mort pour nous sur l'arbre de la Croix, nous voulons vivre et mourir pour lui comme il a fait pour nous... ...la seule religion que nous voulons soutenir et que nous soutiendrons au péril de notre vie, le Sieur VINCHON se rend coupable d'attribuer contre nous un si mauvais prétexte. Dieu veuille pourvoir par sa grâce.

Les officiers municipaux et le Conseil Général soussignés. Suivent dix signatures.

### **La partie est perdue !**

Dans la copie d'un courrier écrit le 14 septembre 1792 à Arcis, adressé à M. ROLAND Ministre de l'Intérieur, Rémy VINCHON fait le récit de son expulsion « le huit de ce mois, une douzaine de brigands ont attenté à ma vie et jeté mes meubles hors du presbytère avec le secours de la Garde Nationale de Villiers, village voisin. J'ai porté ma plainte au juge de paix qui doit entendre les témoins aujourd'hui. J'écris en même temps à M. DANTON, Ministre de la Justice.

Il ajoute son jugement sur les officiers municipaux « ces scélérats décorés du nom de municipaux agités par les fureurs d'un Evêque imbécile ».

Que devient Rémy VINCHON dans la tourmente des années 1793 et suivantes ?

Il demeure à Arcis, il participe à la cérémonie de la plantation de l'Arbre de la Liberté, on l'aperçoit témoin en 1797 lors d'un mariage à Herbisse.

Dans son *Histoire du Diocèse de Troyes pendant la Révolution*, le chanoine Arthur PRÉVOST évoque l'ex-curé d'Herbisse, instituteur à Chavanges. En 1799, il enseigne à 80 écoliers.

Ensuite il demeure à Chailly-en-Brie (77) où son frère Antoine VINCHON (1743-1802) possède une propriété.

Il y déclare les naissances de Louis Rémy, le 23.04.1802 décédé à quatre mois, puis Cyprienne Floresta, le 31.03.1805 qui meurt à Provins à l'âge de 13 ans.

Puis, Rémy VINCHON est dit professeur au collège de Provins quand il s'éteint le 6 mars 1814 à l'âge de 68 ans. Son épouse, Marie Anne PAYSANT, née à Herbisse le 26.07.1770 décède à Provins le 09.05.1842 âgée de 72 ans.

### **Petite histoire d'Uranie VINCHON (1792-1873), fille de Rémy et Marie-Anne PAYSANT**

La recherche sur Uranie VINCHON s'averrait impossible en l'absence de son acte de décès. C'est notre collègue Pascal BARON, à la recherche des aubois dans l'état civil parisien qui a découvert l'acte, mis en ligne sur la base de données du C.G.Aube en 2017.

Que dit cet acte de décès du 4 avril 1873 à Paris 2° ?  
*Uranie est née à Arcis-sur-Aube, elle est rentière, demeure 60 rue de Richelieu, veuve de CHABANE (sans prénom), elle a 81 ans et l'un des témoins, Auguste Charles Eugène PRIN, 29 ans, plumassier, est le petit-fils de la défunte*

A tout hasard, je recherche ce petit-fils sur *Généanet* !  
Le résultat est immédiat : *Auguste Charles Eugène PRIN 1844-1926*, (avec une photo !) est le fils d'Eugène PRIN, négociant à Provins (77) et de Sophie Augustine VINCHON née vers 1823, décédée en 1894. Curieusement, les parents de Sophie Augustine VINCHON ne sont pas évoqués sur *Généanet*, pourquoi ?  
L'état civil de Provins nous renseigne à ce sujet :  
« *Le 8 mars 1841, à Provins, Eugène PRIN, négociant, épouse Sophie Augustine VINCHON, née le 1<sup>er</sup> décembre 1822 à Paris 3e, fille naturelle, légalement reconnue de Uranie VINCHON et d'un père non déclaré* ». En 1822, Uranie était âgée de 30 ans. Quelle profession exerçait-elle ? Quelle adresse ? Impossible d'en savoir davantage, l'état civil parisien ayant été détruit en 1871.

Sur son acte de décès, Uranie VINCHON est dite veuve d'un nommé CHABANNE...

En effet, il s'agit de *Jean Nicolas CHABANNE, 50 ans, lieutenant de Cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, originaire de Givet (08), décédé en 1848 à Provins où il avait épousé le 24 août 1839, Uranie VINCHON, 47 ans, marchande de Nouveautés, fille de † Rémy VINCHON et Marie Anne PAYSANT.*

**En 1841, tous les membres de cette famille vivaient sous le même toit.**

C'est le recensement de la population à Provins (maison 1208) qui nous les fait découvrir :

- Jean Nicolas CHABANNE, officier retraité, et Uranie VINCHON, Magasin de Nouveautés.
- Eugène PRIN, commis, et Sophie Augustine VINCHON, femme PRIN.
- Marie Anne PAYSANT, Vve Rémy VINCHON, rentière.
- Eugénie DUPRE, demoiselle de Magasin.
- Adeline Louise SUINOT, demoiselle de Magasin.
- Louise NOYEAU, domestique.

NOTE : Le couple PRIN-VINCHON susnommé, marié le 8 mars 1841 aura trois enfants, nés à Provins :

- Auguste Charles Eugène, 1844-1926 (c'est le témoin qui déclare le décès d'Uranie VINCHON, sa grand-mère, en 1873 à Paris)
- Paul Eugène, 1846-1895
- Cécile, 1854-1928, tous trois avec descendance.

#### **Sources et bibliographie**

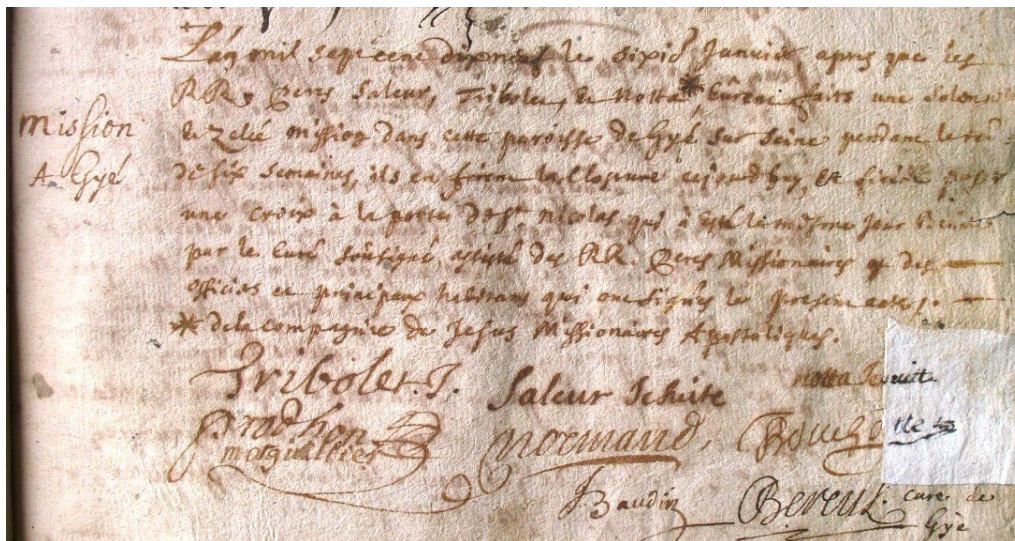
- *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Tulard, Fayard, Fierro, 1987
- *Histoire du Diocèse de Troyes pendant la Révolution*, A. Prévost, 1908
- *Affaire du Sieur VINCHON*, Archives départementales de l'Aube, série L, (Période révolutionnaire) cote Lv 157
- *Répertoire biographique du clergé à l'époque de la Révolution*, A. Prévost, 1914, Archives départementales de l'Aube, cote pp21
- *Contrat de mariage du Sieur Rémy VINCHON*, Médiathèque de Troyes (Cl. 8°1266), 1791
- *Généanet*, site de recherche gratuit
- HERBISSE, André Gaudy, ATEC, 2009
- *Aube-Généalogie n° 35*, 2005, p.15 à 19, Louis Robert Alexandre BÉON (1759-1850) ex-curé de Nogent-sur-Aube (ancêtre de Georges Henri MENUEL)



**Eglise d'Herbisse  
Monument Historique  
12<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> siècles**

# Mission à Gyé

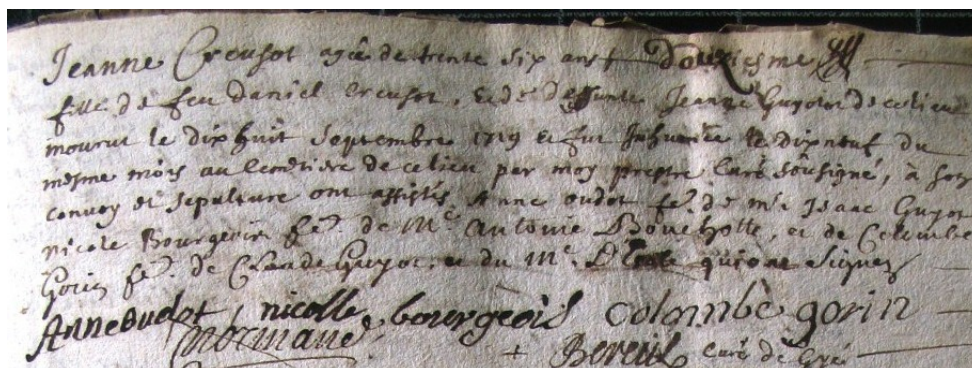
Par Elisabeth Hueber A. 2295



L'An mil sept cent dix neuf le sixième Janvier, après que les RR pères Saleur, Tribolet et Notta, \* eurent fait une Solennelle Et zélé mission dans cette paroisse de Gyé sur Seine pendant le ... De six semaines, ils en firent la closture cejourdhuy, et firent porter Une croix à la porte de St.Nicolas qui a esté le mesme jour bénite Par le curé sousigné assisté des RR peres Missionnaires et des Officiers et principaux habitans qui ont signés le present acte \*de la compagnie de Jesus Missionnaires Apostoliques.

Sources : BMS mairie Gyé-sur-Seine et stockés au CGA

## Un curé féministe ...



Jeanne Creusot agée de trente six ans  
Fille de feu Daniel Creusot et de deffunte Jeanne Guyotot de ce lieu  
Mourut le 18 septembre 1719 et fut inhumee le dix neuf du  
Mesme mois au cemetiere de ce lieu par moy prestre Curé sousigné, à son  
Convoy et sepulture ont assistés Anne Oudot fe de M<sup>e</sup> Isaac Guyot  
Nicole Bourgeois fe de M<sup>e</sup> Antoine Bouchotte, et de Colombe  
Gorin fe de Claude Guyot et du M<sup>re</sup> D'Ecole qui ont signez

Sources : BMS mairie Gyé-sur-Seine et stockés au CGA

## 2 avis de décès pour Suzanne Gruet !!!

Par Elisabeth Hueber A. 2295

Suzanne Gruet veufve de feu Cinget est decedee  
le 1<sup>er</sup> d'octobre 1686 aagé d'environ quatre vingt ans et  
inhumee le 2<sup>eme</sup> au cimetièrre de ceant Jean Cinget cossonier  
fils et Daniel Bonvallet son gendre tous de ce lieu ont assisté  
a son convoi lesquels ont signé

Suzanne Gruet veufve de feu Cinget est décédée  
le 1<sup>er</sup> d'octobre 1686 aagé d'environ quatre vingt ans et  
inhumée le 2<sup>ème</sup> au cimetière de ceant Jean Cinget cossonier  
fils et Daniel Bonvallet son gendre tous de ce lieu ont assisté  
a son convoi lesquels ont signé

Et quelques mois plus tard ...

Suzanne Gruel veufve de feu Jean Cinget est decedee le 15<sup>eme</sup> de mars  
1687 aagé d'environ soixante et douze ans et a esté inhumé le 16  
au cimetièrre de ceant Daniel Bonvallet son gendre et Jean Cinget  
son fils ont assisté a son convoi ne scavent signer

Suzanne Gruel veufve de feu Jean Cinget est décédé le 15<sup>ème</sup> de mars  
1687 aagé d'environ soixante et douze ans et a esté inhumé le 16  
au cimetière de ceant Daniel Bonvallet son gendre et Jean Cinget  
son fils ont assisté a son convoi et ne scavent signer

Sources : Site Archives départementales Aube  
Gyé-sur-Seine pages 260 et 264 /447

# LES VIEUX MÉTIERS

Par Elisabeth HUÉBER A. 2293

Suite du n° 89

**Mainbornissière** : Tuteur, gardien, procureur, gouverneur, curateur, administrateur, receveur, exécuteur testamentaire.

**Mainbour, Mainbourg, Mainbourneur** : Tuteur, gardien, procureur, gouverneur, curateur, administrateur, receveur, exécuteur testamentaire.

**Mainbrug** : Gouverneur.

**Maine** : Gouvernante.

**Maingnen** : Chaudronnier et étameur ambulants.

**Mainier** : Meunier, en Touraine.

**Mainier, Mainnier, Maisnier, Masnier, Mesnier** : Homme attaché à la maison, domestique, sergent, officier de toute sorte, tenancier.

**Mainnier** : Sergent, huissier.

**Mainpast** : Domestique, valet d'écurie.

**Mains croches** : Voleur (argot).

**Mainteuse** : Brodeuse de perles à la main.

**Maintris, Matrix** : Prostituée, courtisane.

**Maïor** : Maire.

**Mairandier** : Ouvrier débitant le bois pour la fabrication de douelles de tonneaux.

**Mairchau** : Maréchal-ferrant, en Bourgogne.

**Maire des bouchers** : Homme de loi préposé par le maître des bouchers à l'exercice de sa juridiction, sur les bouchers parisiens.

**Maire du palais** : 1° Sous les Mérovingiens, intendant du palais, jouant le rôle de Premier ministre ou de régent du royaume. 2° Intendant du roi, serviteur chargé des affaires domestiques du palais.

**Maire** : 1° Régisseur de domaine, au commencement de la monarchie ; 2° Président du corps municipal. 3° Magistrat municipal connaissant des cas de moyenne et basse justice. 4° Premier officier d'une ville ou d'un village.

**Mairechamp** : Marchand, négociant.

**Mairenier, Mairineur** : 1° Marchand de bois de charpente et de construction. 2° Charpentier.

**Mairichau** (Bourgogne) : Maréchal-ferrant.

**Mairier, Mairlier** : *Marguillier*, au 16<sup>ème</sup> siècle, en Picardie.

**Mairineur** : 1° Marchand de bois de charpente et de construction. 2° Charpentier.

**Mairlier, Marilier, Marreglier** : Voir *Marguillier*.

**Mairnier, Maironnier** : Marchand de bois de construction ou de *bois merrain* (bois de chêne, de châtaignier, débité en planches et utilisé surtout dans la tonnellerie).

**Maisel, Maiselier** : Boucher, au Moyen-âge.

**Maisnier** : Domestique, serviteur.

**Maisnier** : Voir *Mainier*.

**Maisonnier** : 1° Tenancier d'une maison. 2° Domestique. 3° Journalier.

**Maïssa** : Sorcière, en Provence.

**Maissechire** : Employé du chancelier dont la fonction était de préparer la cire pour sceller les actes.

**Maïssier, Massier** : 1° Sorte d'huissier, porteur d'une masse de cérémonie, qui précédait un personnage important. 2° Dans un atelier de peinture, de sculpture ou de gravure, élève chargé de recueillir les *masses* (cotisations), de pourvoir aux dépenses communes et de seconder le maître.

**Maïstral** : 1° Sorte d'officier municipal. 2° Surveillant d'un métier.

**Maïstre d'escole** : Au Moyen-âge, ecclésiastique qui dirigeait une école cathédrale ou une école rattachée à une abbaye.

**Maïstre de hache** : Charpentier, en marine.

**Maïstre de l'horloge** : Serrurier qui construisait et réparait des horloges.

**Maïstre de payra** : Tailleur de pierres, dans le sud de la France.

**Maïstre des testaments** : Officier judiciaire auquel ressortissait la juridiction relative aux testaments.

**Maïstre, Maïtre** : 1° Personne qui enseigne, qui forme les apprentis. 2° Titulaire d'une maîtrise d'arts et métiers. 3° Médecin. 4° Se disait du patron fermier, au 19<sup>ème</sup> siècle, en Normandie.

**Maïtre (Premier)** : Dans la marine, grade qui correspond à celui d'adjudant de l'armée de terre.

**Maïtre (Second)** : Dans la marine, grade qui correspond à celui de sergent de l'armée de terre.

**Maïtre à danser, Maïtre de danse** : Professionnel qui, jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, enseigne la danse, sa technique et son répertoire, et dispense des cours de maintien et de « bonnes manières ».

**Maïtre à écrire** : Maître d'école, instituteur.

**Maïtre accireur, Maïtre aciéron** : Responsable ou premier ouvrier d'une fabrique d'acier, fin 18<sup>ème</sup> siècle.

**Maïtre affineur, Maïtre affineur d'acier, Maïtre de forges** : Celui qui affine les métaux.

**Maïtre aiguillier alénier** : Faiseurs de burins, carrelots et autres petits outils servant aux orfèvres, cordonniers, bourreliers.

**Maïtre ancrier** : Personne apte à diriger la fabrication des ancres de marine.

**Maïtre armurier** : Au 16<sup>ème</sup> siècle, fabricant d'armes et d'armures.

**Maïtre armurier-forgeron** : Responsable de l'entretien des armes et de toutes les parties métalliques du navire, sur les gros bâtiments de guerre, au temps de la marine à voile.

**Maïtre artillier** : Fabricant d'armes à feu.

**Maître asselier, Maître asseron, Maître aciéron :** Au 18<sup>ème</sup> siècle, responsable d'une fabrique d'acier.

**Maître avaleur de l'Arche de Paris :** Marinier qui seul avait le droit de conduire les bateaux chargés de marchandises, à chaque pont de Paris, au 14<sup>ème</sup> siècle.

**Maître batteur :** 1° Chef d'Équipe en batterie. 2° Au 18<sup>ème</sup> siècle, ouvrier spécialisé de la batterie de tôle.

**Maître cayat :** Responsable de mineurs dans un *cayat* (mine artisanale de charbon à ciel ouvert exploitant une veine affleurant le sol).

**Maître charpentier :** Ingénieur en construction navale, sous l'Ancien régime.

**Maître compagnon, Maître gigade :** Chef de chantier, responsable des autres compagnons.

**Maître coq :** Chef cuisinier à bord d'un navire.

**Maître coureur :** 1° Messenger royal, sous Louis XI. 2° *Maître de poste* (responsable d'un relais, fournissant chevaux et harnais aux voyageurs et aux transporteurs de lettres).

**Maître d'ache, Maître d'aisse, Maître d'asse, Maître d'aysse, Douvelier :** Fabricant de *douvelles* (planches de bois utilisées pour la fabrication du corps d'un tonneau).

**Maître d'agrément :** Enseignant de l'art de plaire en société, au 18<sup>ème</sup> siècle.

**Maître d'armes :** Professeur d'escrime et joueur d'épée.

**Maître d'art :** Titre qui valorise les savoir-faire d'exception et permet leur transmission à de jeunes professionnels.

**Maître d'école :** A l'origine copiste, érudit puis personne chargée d'enseigner les connaissances de base aux enfants.

**Maître d'engin :** Charpentier fabriquant les roues hydrauliques et responsable des machines d'évacuation des eaux, dans les mines vosgiennes, au 16<sup>ème</sup> siècle.

**Maître d'équipage, Bosco :** 1° Maître de manœuvre dans la marine de guerre. 2° Dans la marine de commerce, il est le relais entre les officiers et les matelots (ou marins).

**Maître d'études :** Surveillant dans les établissements de l'enseignement public.

**Maître d'hôtel du roi :** Grand officier de la maison du roi dirigeant le service de la table.

**Maître d'hôtel ordinaire :** Officier de la maison du roi servant sous les ordres du maître d'hôtel du roi.

**Maître d'hôtel :** Officier de cuisine dans les grandes maisons, au 17<sup>ème</sup> siècle, portant épée au côté.

**Maître d'humanité :** Professeur.

**Maître d'œuvre d'arquebuserie :** *Maître armurier.*

**Maître d'œuvre d'arquebuserie :** Maître armurier.

**Maître d'œuvres :** Personne qui dirige le chantier d'une cathédrale ou de grandes constructions.

**Maître de (la) hache :** Charpentier, dans la marine.

**Maître de ballet :** Successeur du baladin, au 17<sup>ème</sup> siècle, il règle les ballets, compose les pas et les figures.

**Maître de barque, Maître de chaloupe :** Capitaine d'une barque, d'une chaloupe.

**Maître de chai :** Viticulteur ou vigneron-proprétaire responsable du cellier d'entrepôt des vins et de la bonne vinification de ceux-ci.

**Maître de chapelle :** Directeur des musiciens attachés à une église.

**Maître de chapelle :** Musicien qui dirige les chœurs dans une église.

**Maître de cuite :** Contremaître ou responsable de la cuisson dans les tuileries, briqueries ou fabriques de porcelaine.

**Maître de danse :** Professionnel qui, jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, enseigne la danse, sa technique et son répertoire, et dispense des cours de maintien et de « bonnes manières ».

**Maître de forges à clous :** Anciennement, exploitant d'une clouterie.

**Maître de forges :** Propriétaire de fours puis de hauts-fourneaux, produisant du fer puis de l'acier.

**Maître de grave :** Pêcheur chargé de faire sécher la morue sur la grève.

**Maître de haute clouure, Haubergier :** Ouvrier qui faisait des *haubercs*, *hauberts* (chemises ou cottes de mailles).

**Maître de l'acier :** Responsable de l'atelier où l'on fabrique l'acier.

**Maître de l'œuvre :** Membre d'une *fabrique* d'église (assemblée de clercs et de laïcs, chargés de l'administration des biens de la communauté paroissiale).

**Maître de la fenderie :** Au 17<sup>ème</sup> siècle, premier ouvrier responsable de l'équipe chargée de fendre le fer en barres.

**Maître de la forge :** Forgeron.

**Maître de la grande et petite carue :** Officier chargé de toutes les opérations de chargement et déchargement des navires sur les quais des ports du littoral normand.

**Maître de la hache :** Charpentier.

**Maître de la mâture, Mâteur :** Ouvrier qui fabrique les mâts, les vergues, les barres de perroquets, les hunes, etc...

**Maître de la montagne, Bergrichter :** Dans les mines des Vosges, sous la domination autrichienne, inspecteur général, puis prévôt des Mines, à la tête de l'administration des mines.

**Maître de la pelle :** Surnom du boulanger.

**Maître de la terre :** Sorcier qui, par des pratiques rituelles, aide le mineur à trouver le minerai, mais aussi le protège durant l'extraction.

**Maître de langues :** Ancienne appellation du professeur de langues étrangères.

**Maître de lavoir :** 1° Propriétaire d'un lavoir privé à qui la lavandière devait acquitter un droit d'entrée. 2° Employé chargé de l'entretien d'un lavoir : vidage, brossage pour enlever la crasse, la mousse puis remplissage.

**Maître de martinet :** Responsable d'un *martinet*

(marteau à bascule, longtemps mu par l'énergie hydraulique).

**Maître de martule** : Au 17<sup>ème</sup> siècle, premier ouvrier responsable du *marteau*, aux forges d'Hayange.

**Maître de métier** : Prud'homme de la corporation chargé de l'administration du métier.

**Maître de mine** : Exploitant d'une mine.

**Maître de montagne** : Au milieu du 15<sup>ème</sup> siècle, dans les mines de plomb, d'argent, de cuivre du Lyonnais et du Beaujolais, contremaître, préposé à la surveillance des ouvriers-mineurs.

**Maître de mouline** : Maître de forges, dans le Quercy, au 15<sup>ème</sup> siècle.

**Maître de musique** : Musicien chargé de créer de la musique, de l'enseigner, de diriger les musiciens ou chef de chœur.

**Maître de navire** : Commandant d'un bateau, en termes de marine.

**Maître de pelle** : Ouvrier boulanger chargé de l'enfournement.

**Maître de pension** : Personne qui reçoit des enfants des collèges dont les parents, ne pouvant loger leurs enfants, versaient une "pension", ce qui les différenciail des boursiers.

**Maître de platinerie** : Anciennement, exploitant d'une *platinerie* (usine de laminage).

**Maître de port** : Personne qui, sous les ordres d'un officier de port, est chargée de sa surveillance et fait ranger les navires.

**Maître de poste** : Responsable d'un relais, fournissant chevaux et harnais aux voyageurs et aux transporteurs de lettres.

**Maître de quai** : Autrefois, homme qui était chargé, dans les ports de commerce, des mouvements de police, de la surveillance et de la sûreté de ces ports.

**Maître de quai, Débaqueur** : Officier de ville ou commis qui était chargé du *débaclage* (action de faire sortir du port, les bateaux vides pour décharger les bateaux pleins).

**Maître de tous les arts** : Forgeron.

**Maître débardeur** : Entrepreneur de débar dage.

**Maître d'écriture** : Titre de juré, écrivain, teneur de livres de comptes établis pour la vérification des écritures, signatures, comptes et calculs contestés en justice.

**Maître des arbalétriers** : Officier de la couronne commandant les troupes à pied.

**Maître des armuriers** : 1° Grand écuyer de France. 2° Sous-officier chargé spécialement de surveiller l'état des armes d'un régiment.

**Maître des barbiers** : Premier chirurgien du roi.

**Maître des basses-œuvres, Mestre des basses-œuvres** : Personne qui faisait des tâches d'intérêt général comme l'équarrissage des charognes, le curage des latrines, le nettoyage des égouts, l'abattage des chiens errant.

**Maître des bouchers** : Chef de la corporation des bouchers parisiens.

**Maître des canons du Roi** : Au 14<sup>ème</sup> siècle, fabricant de canons, attaché au service du roi.

**Maître des caves, Barilier** : Tonnelier.

**Maître des charpentiers** : Chef et juge de la corporation des charpentiers parisiens.

**Maître des coches** : Entrepreneur de *coches* (voitures qui assuraient le transport des voyageurs et des marchandises, avant l'arrivée des diligences).

**Maître des comptes ou contes** : Magistrat de premier ordre de la chambre des comptes.

**Maître des eaux et forêts** : Magistrat de la juridiction des eaux et forêts, qui avait pour tâche la surveillance de l'exploitation d'une circonscription forestière, dès le 13<sup>ème</sup> siècle.

**Maître des échevins** : Prévôt des marchands.

**Maître des hautes-œuvres** : Bourreau.

**Maître des matelots** : Chef de la flottille du canal à Versailles.

**Maître des monnaies** : Adjudicataire du droit de fabriquer des monnaies.

**Maître des mouchettes** : Ancien nom de l'apiculteur, sous l'Ancien régime, dans l'Est de la France.

**Maître des œuvres** : Personne chargée des constructions civiles et navales.

**Maître des ponts et pertuis** : Marinier qui seul avait le droit de conduire les bateaux chargés de marchandises, à chaque pont de Paris, au 14<sup>ème</sup> siècle.

**Maître des ports** : Officier chargé de percevoir les douanes, péages et de délivrer les passeports aux marchands et transporteurs.

**Maître des requêtes de l'hôtel** : Magistrat chargé de rapporter les requêtes au conseil d'Etat ou au Conseil privé ou des finances.

**Maître des requêtes** : A l'origine, magistrat chargé de recevoir les plaintes, puis juge.

**Maître du fer et du feu** : Maréchal-ferrant.

**Maître du feu** : Charbonnier fabricant de charbon de bois.

**Maître en œuvres blanches** : *Taillandier* (personne qui fabrique les outils et fers tranchants utilisés par les cultivateurs et certains artisans).

**Maître en œuvres noires** : Maréchal-ferrant.

**Maître en œuvres noires, Maréchal-Grossier** : Forgeron de socs, de *coutres* (partie tranchante du soc d'une charrue), de *fourches* (instruments agricoles à long manche munis de deux dents), de *houes* (pioches à lame assez large dont on se sert pour biner la terre), de *hoyaux* (petites houes à lame courbe taillée en biseau).

**Maître en faits d'armes** : Maître d'escrime.

**Maître entrepreneur** : En sidérurgie, premier ouvrier qui prenait à son compte, l'exécution d'une tâche délicate, au 19<sup>ème</sup> siècle.

**Maître entretenu** : 1° Maître forgeron. 2° Grade dans la hiérarchie des ouvriers des arsenaux.

**Maître ès arts** : Licencié en lettres ou en philosophie.

**Maître expert, Mestre expert** : Fonctionnaire royal chargé, dans chaque bailliage et sénéchaussée, de veiller à la bonne fabrication des ouvrages en fer et à la

perception normale de l'impôt, au 17<sup>ème</sup> siècle.

**Maître façonnier** : Compagnon de métier possédant l'atelier et les instruments de production, travaillant ou faisant travailler différents matériaux, pour des corps de métier tels les tailleurs de pierres, les cloutiers, les gantiers...

**Maître fargier** (Cévennes): Maître de forge exploitant.

**Maître faucheur** : Batteur de faux.

**Maître fauconnier** : Grand fauconnier, au 14<sup>ème</sup> siècle.

**Maître feandeur de verges, Maître Fendeur en verges** : Ouvrier en *fenderie* (atelier où le fer en barres est fendu).

**Maître feux** : Charbonnier fabricant de meules, pour le charbon de bois.

**Maître fèvre** : 1° Maître forgeron. 2° Au Moyen-âge, en Dauphiné, personnage chargé du contrôle de tous les ouvrages de fer et d'acier.

**Maître fi fi, maître fy fy** : Cureur, vidangeur de fosses d'aisance.

**Maître fineur, Maître affineur** : Celui qui affine les métaux.

**Maître fondeur** : Personne qui fait profession de fondre des métaux.

**Maître forestier** : Homme qui était chargé du *martelage* (consiste à désigner, à la peinture, à la griffe ou au marteau, les arbres à exploiter) et de surveiller le transport des arbres martelés, dans les arsenaux.

**Maître forgeron** : Responsable de la fabrication du fer dans un haut-fourneau.

**Maître Foyé ou Foyer** : À la Forge des Pyrénées, *maître fondeur*.

**Maître garçon à deux mains** : Garçon boucher connaissant le travail d'abattoir et celui d'étal.

**Maître général des bâtiments** : Juge de la juridiction de la maçonnerie.

**Maître général des monnaies** : Graveur général des monnaies.

**Maître gigade** : Chef de chantier, responsable des autres compagnons.

**Maître grilleur** : Au 19<sup>ème</sup> siècle, responsable de plusieurs *rafours* (fours à griller le minerai de fer).

**Maître inquisiteur des forêts** : Maître des eaux et forêts.

**Maître Jacques, Contrecoup** : Contremaître (argot).

**Maître maçon** : Voir *Maître d'œuvres*.

**Maître mailhé** : À la Forge des Pyrénées, maître forgeron.

**Maître manchier** : Au 17<sup>ème</sup> siècle, expert dans la fabrication de soufflets de forge.

**Maître mâteur** : Charpentier qui surveille les mâts des navires et est chargé de leur conservation en bon état.

**Maître minoux** : Dans les Vosges, patron de mine.

**Maître niveleur** : Géomètre-expert du 15<sup>ème</sup> siècle.

**Maître ouvrier** : Chef d'équipe ou ouvrier reconnu pour son savoir-faire et ses capacités.

**Maître pâler** : Au 17<sup>ème</sup> siècle, dans les Alpes, *maître platineur* en forge.

**Maître particulier des eaux et forêts** : Officier chargé de l'entretien des forêts et étangs du roi et de juger les appels formés contre les sentences des *gruyers* (officier royal chargé de juger en première instance, les délits commis dans les bois ou sur les rivières dont il a la garde) et des *verdiers* (officier des Eaux et Forêts qui avait sous sa garde et juridiction un certain territoire boisé).

**Maître platineur** : 1° Dans les manufactures d'armes, ouvrier qui fait les *platines* (mécanisme qui, dans les armes à feu portatives, servait à mettre le feu à l'amorce). 2° Ouvrier qui opère le *platinage d'un métal* (mise en forme au *martinet*, marteau hydraulique, de pièces planes, comme les versoirs de charrues, les faux, les pelles).

**Maître porion** : Super contremaître, dans les mines.

**Maître potier en fer crû, Marchand Potier en fer** : Commerçant vendant des pièces de fonte moulée, en Belgique, au 18<sup>ème</sup> siècle.

**Maître principal** : Dans la marine, grade qui correspond à celui d'adjudant-chef de l'armée de terre.

**Maître priseur vendeur de meubles** : Officier chargé de *priser* (estimer) et de vendre les biens saisis, au 16<sup>ème</sup> siècle.

**Maître queux** : Cuisinier.

**Maître répétiteur** : Fonctionnaire chargé de la surveillance des élèves dans les établissements de l'enseignement public.

**Maître saintier** : Fondeur de cloches pour les édifices religieux.

**Maître saunier** : Travailleur permanent ou patron récoltant le sel dans des marais salant.

**Maître sergent, Verdier** : Officier des Eaux et Forêts qui avait sous sa garde et juridiction, un certain territoire boisé.

**Maître terrassier, Maître terrillon** : Au 17<sup>ème</sup> siècle, entrepreneur de terrassement.

**Maître valet d'eau** : En termes de marine, personne qui distribue l'eau ainsi que les vivres sur un vaisseau.

**Maître valet** : 1° Chef des domestiques d'une ferme ou d'une maison. 2° Personne qui était chargée de la distribution des vivres, à bord des navires, au 17<sup>ème</sup> siècle.

**Maître veneur, Grand veneur** : Chef des officiers de la vénerie, à partir du 15<sup>ème</sup> siècle.

**Maître verrier** : Concepteur, réalisateur et peintre de vitraux.

**Maître visiteur et vendeur de bois, foin et charbon, Maître visiteur et vendeur de vin, bétail et marée** : Officier chargé du contrôle de qualité.

**Maître vitrier** : *Maître verrier* jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle. Puis artisan garnissant de verres à vitres, les châssis des fenêtres des particuliers.

**Maître, Maistre** : 1° Au Moyen-âge, qualification honorifique qui s'est conservée pour quelques professions, entre autres pour celle d'avocat. 2° Ouvrier ou compagnon accédant à la maîtrise de son métier ou de son art.

**Maje, Mage** : 1° *Juge-Mage ou Juge-Maje* (lieutenant

du sénéchal dans les provinces méridionales de la France).

**Majeur**, Major : Maire.

**Major général** : Officier qui, sous les ordres d'un préfet maritime, est à la tête du service militaire des ports.

**Major** : 1° Officier supérieur chargé de l'intendance et de la tenue de la comptabilité d'un corps de troupe. 2° Médecin militaire. 3° Chirurgien (argot des soldats).

**Majoral, Majorau** : Chef berger d'un grand troupeau, en Provence.

**Majordome** : 1° *Maître d'hôtel*. 2° Officier de galère qui avait soin des vivres.

**Majuscule** : Chantre d'église.

**Maka** : Aide-forgeron.

**Makelaar, Makelaer, Makelare** : Courtier.

**Makera** : Au Niger, forgeron, en langue hausa.

**Makila (Faiseur de)** : Artisan fabricant du *makila* (sorte de canne-épée basque).

**Mal choisi** : Académicien (argot).

**Malatier, Mallatier** : Fabricant de malles, de valises.

**Malaxeur** : Ouvrier chargé de préparer les différents produits de consommation pour le fourneau tels sables, goudron, poussier de coke, fines de houille.

**Malchau** : Maréchal-ferrant, dans la Meuse.

**Malegripe** : Pillard, brigand, voleur (argot).

**Malendra, Malandrin** : A l'origine, voleur arabe ou égyptien qui pillait les Chrétiens pendant les Croisades.

**Maletache (Crieur de)** : En cas de bavure, de projection ou de contact avec une substance sale, personne qui débarrassait les vêtements des *maletaches* (mauvaises taches) grâce à sa pierre à détacher ou son savon à dégraisser, au Moyen-âge.

**Maletachier** : Voir *Maletache (Crieur de)*.

**Maletôtier, Maletostier** : Collecteur de la *maltôte* (en droit médiéval, impôt extraordinaire qui s'appliquait à des biens de consommation courante tels le vin, la bière, la cire, etc.).

**Malfaisant, Malfaisor, Malfaiteur, Malfaitier, Malfaitant** : Personne qui commet des *malfaits* (méfaits, actes criminels).

**Malfera** : Vagabond (argot).

**Malféteur, Malfaiteur** : Personne qui commet des *malfaits* (méfaits, actes criminels).

**Malfillier** : Huilier ou fabricant de *stéarine* (corps solide de couleur blanche, obtenu par saponification des graisses naturelles végétales ou animales).

**Malfrat, Malfranc** : 1° Vagabond (argot.) 2° Porteur ou déchargeur.

**Malhièr** : En occitan, ouvrier qui dessert un feu dans les forges à la catalane.

**Malichau, Malichaud** : Maréchal-ferrant, dans le Berry.

**Malier** : Industriel qui fait fabriquer des *malles* (sorte de coffre de bois, d'osier, de cuir ou de toile) ou ouvrier qui les confectionne.

**Malingrier** : Sacristain qui participe à conserver les vases et les ornements dans une église.

**Malker** : Propriétaire de troupeaux de vaches, en Alsace.

**Mallem** : Au Sahara occidental, forgeron.

**Malletier** : Fabricant de *malles* (sorte de coffre de bois, d'osier, de cuir ou de toile).

**Mallier** : Voir *Malletier*.

**Malmesert** : Surnom donné à de mauvais domestiques.

**Maloteur** : Fabricant ou marchand de *malotes* (valises).

**Maltais** : Cabaretier (argot).

**Malteur** : Employé de brasserie qui transforme l'orge en malt pour la fabrication de la bière.

**Maltôtier, Maltostier** : Collecteur de la *maltôte* (en droit médiéval, impôt extraordinaire qui s'appliquait à des biens de consommation courante tels le vin, la bière, la cire, etc.).

**Maltousier, Maltouzier** : Contrebandier (argot).

**Maltoutier** : Voir *Maltôtier*.

**Mambour, Mambur, Maimbourg** : Tuteur, gardien, procureur, gouverneur, curateur, administrateur, receveur, exécuteur testamentaire.

**Mamy** : Servante.

**Manac'h** : Moine, en Bretagne.

**Manadier** : Eleveur de chevaux et de bovins, en Camargue.

**Manant** : Riche paysan propriétaire, au 12<sup>ème</sup> siècle, puis paysan, vilain ou habitant d'un village, sous l'Ancien Régime.

**Mancheur** : Saltimbanque (argot).

**Manchière** : Couturière spécialisée dans les manches de vêtements.

**Manchiste** : 1° Mendiant (argot). 2° Fabricant de manches d'outils, en Côte d'Or.

**Manchonier** : 1° Ouvrier qui réalise les *manchons de verre* (gainés cylindriques pour les manipulations de chimie). 2° Fourreur faiseur de *manchons* (rouleaux de fourrure dans lequel on met les mains pour les protéger du froid).

**Mancip, Mancipe, Mancipion, Macip** : Esclave, serviteur.

**Mandadier, Mandatié** : Messenger qui porte les billets de convocation, les faire-parts.

**Mandataire** : Boucher ou poissonnier en gros.

**Mande, Mandeor** : Huissier, sergent.

**Mandelier, Mannelier** : Vannier fabricant de *mandes* (grands paniers d'osier à deux poignées).

**Mandeor** : Autrefois à Lyon, huissier ou officier municipal qui accompagnait le prévôt des marchands.

**Mandeuse des morts** : Personne qui, dans les villes et villages, annonçait les décès, dans le Velay.

**Mandier** : 1° Sorte d'officier public. 2° Vannier faiseur de *mandes* (grands paniers d'osier à deux poignées).

**Mandolinier** : Luthier spécialisé dans la fabrication des mandolines.

**Mandrier** : 1° Berger. 2° Vannier fabricant

# POÈME

de *mandes* (grands paniers d'osier à deux poignées).  
**Manchaou** : Forgeron, maréchal, en Haute-Provence.  
**Manèfle** : Prostituée.  
**Maneichâ** : Maréchal-ferrant dans le Velay.  
**Manescal, Manescalc** (Provence) : Maréchal-ferrant.  
**Manescout** : Maréchal-ferrant (dans les Landes).  
**Maneschal** : Maréchal-ferrant.  
**Maneschau, Maneichâ** : Maréchal-ferrant dans le Velay.  
**Manœuvre, Maneuvrier, Manouvrier** : Manœuvre.  
**Manezingue** : Marchand de vin (argot).  
**Manga Mina, Mangia Mina, Mange mine** : A la mine, surnom donné aux ouvriers les plus costauds.  
**Manganier** : 1° Boulanger, du 13<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle, en Provence. 2° Petit commerçant ou *regrattier* (personne qui vend en détail, et de seconde main, des marchandises de médiocre valeur), au 18<sup>ème</sup> siècle.  
**Mange pâte** : Dans les mines du Sud, ancien mineur des chantiers.  
**Mangereau** : Pillard.  
**Mangeur** : Espion (argot des prisons).  
**Mangeur, Gasteur** : Homme que la justice envoyait en garnison, dans les maisons des débiteurs, pour les contraindre au paiement et où il y vivait à leurs dépens.  
**Mangon** : 1° Boucher, dans le Nord et en Belgique, au Moyen-âge. 2° Apprenti.  
**Mangonnier** : 1° Boucher, dans le Roussillon. 2° Marchand de poissons, au détail. 3° Revendeur ambulancier, de pain, de légumes, de poissons, au 16<sup>ème</sup> siècle, dans le Languedoc.  
**Mangounier** : Petit commerçant, au 16<sup>ème</sup> siècle, dans les Cévennes.  
**Manhanier** : 1° Eleveur de *magnans, magnauds* (vers à soie). 2° Contremaître dirigeant une *magnanerie* (local où se pratique l'élevage des vers à soie).  
**Manichau** : Maréchal-ferrant, dans le Forez et le Velay.  
**Manicle** : Surnom du *savetier*.  
**Manicon** : Sage-femme (argot).

*A suivre*

## La neige silencieuse

à Antonio MACHADO

Ecoutez-la tomber, la neige silencieuse  
Qui descend dans nos cœurs, écoutez le vacarme !  
Une paysanne en noir, aux mains ridées et noueuses,  
Du coin d'un vieux fichu vient d'essuyer ses larmes.

Dans les monts d'Aragon, un soldat épuisé  
A caché son fusil dans une grotte obscure,  
Et l'enfant a senti le vent sur sa figure,  
Le vent de la défaite qui va tout balayer.

Ecoutez, écoutez cette neige qui tombe !  
Il y a dans mon cœur tout un pays blessé,  
Chacun de ces flocons a le poids d'une bombe,  
Sur Guernica la mort est tout à l'heure passée.

Et l'oiseau va, planant dans la douceur du soir,  
Au-dessus d'une modeste tombe à Collioure,  
Avec un petit cri qui se voudrait d'espoir.  
Reviendra-t-il, le temps où fleurissait l'amour ?

*Jean-Paul GOFFIN A. 1412*

Antonio MACHADO était un poète espagnol. A la fin de la guerre civile qui déchira son pays, il franchit la frontière et se réfugia en France. Sa tombe se trouve dans le petit cimetière de Collioure.

## Votre attention !

La rubrique des Questions-réponses ne se nourrit qu'à l'aide de votre courrier mais aussi des recherches des bénévoles et de leur dévouement.

N'hésitez pas à l'alimenter mais pensez aussi qu'il n'est pas toujours facile de trouver ce qui vous a posé une énigme.

Soyez donc indulgents et si vous trouvez par vous-mêmes des réponses, n'oubliez pas de nous les faire connaître, elles peuvent aider les autres.

Merci de votre compréhension

## GRAND DESTOCKAGE

**Anciens bulletins trimestriels  
de l'association**

**10 € les 5 au choix (plus frais port 2 €)**

**S'adresser au secrétariat**

**Permanence :**

**lundi, mardi, Jeudi**

**de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30**

# QUESTIONS

**RAPPEL** : Merci de respecter les consignes suivantes :

- UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7
- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM, ADRESSE ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE QUESTION

Donnez le maximum de renseignements susceptibles d'aider la recherche : type d'acte, dates les plus précises possibles, paroisse ou commune, etc...

## ABRÉVIATIONS GÉNÉALOGIQUES COURANTES

naissance .....	°	avant 1750.....	/1750	père.....	P
baptême .....	b	après 1750 .....	1750/	mère .....	M
mariage .....	x	douteux .....	?	filleur (e).....	fl
contrat de mariage .....	Cm	environ (date) (circa) .....	ca	parrain .....	p
divorce .....	)	filz .....	fs	marraine .....	m
décès .....	†	filie (filia) .....	fa	témoin .....	t
nom/prénoms inconnus .....	N...	veuve (vidua) .....	va	testament .....	test

y : au même lieu que celui cité auparavant. Exemple : Payns 16/2/1710, y † 30/3/1768, y x 4/6/1736.

### 19.003-LACROIX-GROSSIN

Ch. Maraye en Othe o † et asc du couple LACROIX François vers 1683 x 30.06.1716 à GROSSIN Marie

*Michel ROBIN A.2606*

### 19.004-ROBIN-THUILLIER

Ch. Auxon o † et asc du couple ROBIN Edme et THUILLIER Anne x 26.11.1725 Auxon

*Michel ROBIN A.2606*

### 19.005-PARISOT

Ch. o de PARISOT Nicolas o ca 1703 fs de Pierre Vendeuvre-sur-Barse

*Serge GUÉNERON A.1342*

### 19.006-MICHAUX-PAYEN

Ch. o de MICHAUX Reine fa d'Edme et PAYEN Edmée x 3.11.1831 Cormost avec PAYN Jean

*Roger LEQUIN A.2456*

### 19.007-KEMPF-MULLER

Ch. † de KEMPF Henri René veuf de MULLER Marguerite † 2.06.1865 Aubeterre

*Roger LEQUIN A.2456*

### 10.008-BEAUGRAND-ROUX

Ch x 1860 de BEAUGRAND Edme Cléophas et de ROUX Marie Eugénie Esther † 1863 Mesnil-Sellières un filz o y 1861

*Roger LEQUIN A.2456*

### 19.009-KAUSKOT

Ch. † de KAUSKOT Alexis Désiré o 1865 Pavillon-Sainte-Julie.) (de PAYN Louise Emerentine

*Roger LEQUIN A.2456*

*Questions arrêtées au 11.06.2019*

*Jeannine FINANCE A.2091*

## QUEL COURAGE DE DEFIER L'OCCUPANT

Le maire de Saint-Julien-les-Villas, Monsieur Gustave BRUNOTTE a refusé d'apposer le tampon "juif" sur la carte d'identité des personnes de confession israélite habitant à Saint-Julien et répond au secrétaire général de la Préfecture "Il n'y a personne de confession juive à Saint-Julien".

*Source : Mairie de Saint-Julien*

*Pascal BARON A. 1569*

# RÉPONSES

**RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :**

- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT 21 X 29,7
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- RAPPELEZ L'INTITULÉ (NUMERO ET NOM) DE LA QUESTION À LAQUELLE VOUS RÉPONDEZ
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE RÉPONSE

## 19.003-LACROIX-GROSSIN

LACROIX François baptisé le 5.07.1685 Auxon †  
19.06.1733 Maraye-en-Othe fs d'Antoine et de DURUP Jeanne.

GROSSIN Marie baptisée le 2.06.1691 Maraye-en-Othe † y le 26.09.1743 fa d'Edme et de GARNEROT Perette

GROSSIN Edme † y 23.07.1694 x y 17.10.1676 avec GARNEROT Perette fa d'Elie et de TRIBOULET Simone

*Jeannine FINANCE A.2091*

## 19.004-ROBIN-THUILLIER

ROBIN Edme fs d'Edme et de DE LA CROIX Marie  
THUILLIER Anne fa d'André et de TRIBOULÉ Simone

*Jeannine FINANCE A.2091*

## 19.006-MICHAUX-PAYEN

MICHAUX Reine o 25.01.1811 Cormost

*AD page 135/217*

*Jeannine FINANCE A.2091*

## 19.007-KEMPF-MULLER

KEMPF Henri o 1.09.1805 Schoenbourg Bas-Rhin †  
18.12.1883 Tranqueville-Graux Vosges

*AD page 29/37 acte 24*

*Jeannine FINANCE A.2091*

## 19.008-BEAUGRAND-ROUX

BEAUGRAND Edme Cléophas x 14.01.1861 Mesnil-Sellières avec ROUX Marie Eugénie Esther

*AD page 18/182*

ROUX Marie Eugénie Esther † y 31.08.1843 âgée de 22 ans. Ce couple a eu une fille o y 18.10.1861

BEAUGRAND Marie Eulalie Esther

*Jeannine FINANCE A.2091*

*Réponses arrêtées au 11.06.019*

*Jeannine FINANCE A.2091*

## Un patronyme peu ordinaire

Le lundi vingt-troisième septembre a  
esté baptisé Nicole Va ou Il me playt  
fille de Jacques Va ou Il me playt et  
Georgette Benat sa fe La marraine qui  
a nommé a esté Nicole Trenard, L'autre  
marraine Oudette bullat Le parrain  
Nicolas Regnault

Le lundi vingt-troisième septembre a  
esté baptisé Nicole Va ou Il me playt  
fille de Jacques Va ou Il me playt et  
Georgette Benat sa fe La marraine qui  
a nommé a esté Nicole Trenard, L'autre  
marraine Oudette bullat Le parrain  
Nicolas Regnault

Sources :

Archives départementales Aube, Montiéramey, 1564- 1668, page 94/187

Relevé par Annick MARTY

# Lionel Transport de Mobilité Personnes à Mobilité Réduite



Service pour personnes handicapées,  
personnes âgées,  
convalescents après hospitalisation.  
Pour tous déplacements, rendez-vous, courses,  
sorties, excursions,...

Véhicule climatisé et aménagé.

15 rue du Cortin Roy - 10800 Isle Aumont

06 07 31 29 32

Fax : 03 25 41 91 03 [contact@lionelmobilité.fr](mailto:contact@lionelmobilité.fr)

UNE ENQUÊTE FAMILIALE AU CŒUR  
DE VOS ORIGINES

## Généatique

NOUVELLE ÉDITION 2019

FAITES VOS RECHERCHES, IMPRIMEZ VOS ARBRES  
ET PARTAGEZ VOS TROUVAILLES

**ADHÉRENTS**  
Mise à jour  
Avec réduction  
supplémentaire

- ✓ Interface conviviale
- ✓ Accès rapide aux fonctions essentielles
- ✓ Recherche sur Internet en un clic
- ✓ Grand choix de modèles d'arbres personnalisables
- ✓ Impression facile
- ✓ Votre généalogie partout avec vous, PC, tablette, smartphone et web en toute sécurité

VOTRE ASSOCIATION VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

**89 €**

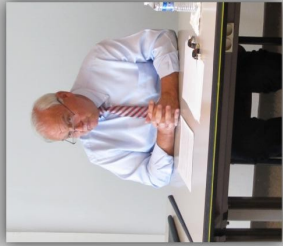
au lieu de 130 €  
sur la version prestige  
en téléchargement

**99 €**

au lieu de 140 €  
sur la version Prestige  
CD + guide de 286 pages

- Illimité en nombre de personnes
- Installations illimitées sur 3 PC
- Inclut Généatique Mobile
- Assistance téléphonique et mail gratuite
- Paiement en 3 fois sans frais

**CONTACTEZ-NOUS AU 01 34 39 12 12**  
**OU [WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO](http://WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO)**



2019



FORUM